

**LA CAPACITÉ DU QUÉBEC
D'ACCUEILLIR DE NOUVEAUX
IMMIGRANTS
EN 2001, 2002 ET 2003**

*Avis présenté au ministre des
Relations avec les citoyens et de
l'Immigration*

Août 2000

Recherche et rédaction

Régent Chamard

Lyse Frenette

Édition et mise en forme du document

Martine Jore

Francine Simoneau

Révision linguistique

Vincent Ross

Conseil des relations interculturelles

770, rue Sherbrooke Ouest, bureau 8.18

Montréal (Québec)

H3A 1G1

Téléphone : (514) 873-8501

Télécopieur : (514) 873-3469

Courrier électronique : corelint@microtec.net

Site Internet : www.conseilinterculturel.gouv.qc.ca

ISBN : 2-550-36428-7

Dépôt légal – Bibliothèque nationale du Québec- 2000

Dans ce document, le générique masculin est utilisé de façon épïcène.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	5
CHAPITRE 1	
LES ORIENTATIONS PRIVILÉGIÉES PAR LE CONSEIL DANS SES AVIS ANTÉRIEURS.....	7
CHAPITRE 2	
L'IMMIGRATION, UN ENJEU DE SOLIDARITÉ ET UN CHOIX DE SOCIÉTÉ	11
2.1 Le contexte international de l'immigration	11
2.2 Les migrants pour raisons humanitaires	12
2.2.1 Nombre et répartition	12
2.2.2 La contribution du Canada et du Québec	13
2.3 L'immigration comme facteur de développement démographique et économique.....	15
2.3.1 L'évolution démographique prévisible de la population québécoise et de ses régions	15
2.3.2. Les besoins en main-d'œuvre au Québec et dans les régions.....	18
2.4 Un équilibre à atteindre	21
CHAPITRE 3	
DES CONSIDÉRATIONS INCONTOURNABLES.....	23
3.1 Tenir compte de l'intégration des immigrants.....	23
3.1.1 Un marché du travail en redressement	23
3.1.2 Une opinion publique sensible à la nécessité de l'intégration	28
3.2 Renforcer la régionalisation	31
3.2.1 État de la situation	31
3.2.2 Privilégier la décentralisation	32
3.3 Améliorer la rétention	33
3.3.1 La rétention au Québec des immigrants et la déconcentration	34
3.3.2 Les migrants interprovinciaux.....	35
3.4 Revoir la part de la sélection québécoise	36
CHAPITRE 4	
RÉACTIONS AUX ORIENTATIONS PROPOSÉES POUR LES NIVEAUX 2001-2003	39
4.1 Réaction à la première orientation :.....	39
« augmenter le volume total d'immigration, en tenant compte de la capacité d'accueil du marché de l'emploi, des services publics et de la société »	
4.2 Réaction à la deuxième orientation :	41
« faire reposer l'essentiel de cette augmentation sur un accroissement du nombre et de la proportion des immigrants connaissant le français, afin qu'à moyen terme, la majorité des immigrants admis connaissent le français »	
4.3 Réaction à la troisième orientation :	42
« maintenir les exigences de sélection mettant l'accent sur la recherche de candidats possédant des compétences professionnelles favorisant leur insertion rapide dans le marché du travail »	

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Recommandations relatives à la première orientation	43
Recommandations relatives à la seconde orientation.....	44
Recommandation relative à la troisième orientation.....	45

ANNEXE 1 - Liste des intervenants rencontrés	47
---	----

ANNEXE 2

Tableau 1	Principaux indicateurs du marché du travail au Québec, évolution de 1993 à 1999 et prévisions de 2000 à 2003.....	51
Tableau 2	Évolution de la présence des personnes au programme d'assistance-emploi, selon l'endroit de naissance et le statut, Québec, mars 1996 à mars 2000	52
Tableau 3	Évolution de la présence des nouveaux arrivants (moins de trois ans) au programme d'assistance-emploi, Québec, 1998 et 1999	52
Tableau 4	Principaux indicateurs annuels du marché du travail et des revenus, selon l'endroit de naissance, Québec, 1998	53
Tableau 5	Principaux indicateurs annuels du marché du travail et des revenus, selon l'endroit de naissance, région métropolitaine de Montréal, 1998.....	53
Tableau 6	Taux de présence des immigrants admis au Québec.....	54
Tableau 7	Sondage de l'opinion publique sur le nombre d'immigrants admis au Canada, Québec et reste du Canada 1996, 1998 et 2000.....	54
Tableau 8	Sondage de l'opinion publique sur les perceptions de l'impact de l'immigration, Québec et reste du Canada, 1998 et 2000	55
Tableau 9	Régions de destination et d'établissement (en janvier 1999) des immigrants admis de 1991 à 1998 (en %)	56
Tableau 10	Échanges migratoires interprovinciaux selon la langue maternelle, par période quinquennale, Québec, 1966-1996.....	57
Tableau 11	Nombre de migrants interprovinciaux, par période quinquennale, Québec, 1966-1996	58

ANNEXE 3

Les membres du Conseil.....	61
-----------------------------	----

INTRODUCTION

L'intégration des personnes immigrantes demeure au cœur des préoccupations du Conseil des relations interculturelles depuis plusieurs années. Avec le temps, le Conseil est devenu un interlocuteur privilégié qui propose des réflexions permettant d'éclairer les décisions du gouvernement à l'égard de ses plans triennaux sur les niveaux d'immigration. Autant les facteurs économiques et politiques que les facteurs sociaux liés à l'immigration font l'objet des analyses proposées et le Conseil, par cet avis, se situe encore dans la même perspective.

Le présent avis répond à la demande de M. Robert Perreault, ministre des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, qui sollicitait récemment l'avis du Conseil sur les niveaux futurs d'immigration et l'invitait à réagir aux propositions formulées dans le document *L'immigration au Québec, 2001-2003, un choix de développement*.

Dans ce document constitué de quatre chapitres, on rappelle d'abord les orientations privilégiées par le Conseil dans les consultations antérieures sur les niveaux d'immigration. Le second chapitre insiste, pour sa part, sur la nécessité d'atteindre un meilleur équilibre entre les motifs humanitaires et les considérations utilitaires de l'immigration. On discute ensuite, au troisième chapitre, de certaines considérations incontournables pour le Conseil, comme la situation en emploi des immigrants récents, l'importance de la régionalisation, les difficultés de rétention au Québec et la sélection des immigrants par le Québec. Enfin, le quatrième chapitre fait état plus précisément des réactions du Conseil face aux orientations du document soumis à la consultation. En conclusion, le Conseil propose ses recommandations par rapport aux orientations et aux niveaux soumis à la consultation à la lumière des réflexions présentées tout au long du document.

CHAPITRE 1

LES ORIENTATIONS PRIVILÉGIÉES PAR LE CONSEIL DANS SES AVIS ANTÉRIEURS

Le Conseil des relations interculturelles a porté à l'attention du ministre responsable de l'immigration ses vues sur les niveaux à chacune des consultations entreprises à cet effet depuis 1986. C'est ainsi la huitième fois que le Conseil produit un avis sur la capacité du Québec d'accueillir de nouveaux immigrants.

Tout au long de ses réflexions, le Conseil a privilégié une croissance modérée des niveaux. Cette option repose sur la perception, appuyée par de nombreux travaux ou consultations réalisés au Conseil ou ailleurs, de l'effet positif de l'immigration sur le développement du Québec, aux plans démographique, économique et culturel et sur la volonté de contribuer à l'accueil des réfugiés.

Néanmoins, tout en ayant ce parti pris pour l'immigration, le Conseil a toujours invité le gouvernement à tenir compte, dans les niveaux à prévoir, de la capacité d'accueil de la société, domaine où il continue de manifester son expertise. C'est ainsi qu'il invitait le gouvernement à fixer les niveaux d'immigration autour de 40 000 plutôt que les 45 000-49 000 projetés pour la période 1992-1994, compte tenu de la conjoncture économique difficile. La réduction postérieure des niveaux prévus lui aura donné raison.

Pour 1995-1997, le Conseil proposait toujours de maintenir de faibles niveaux, en raison d'une situation économique encore difficile et du rattrapage à faire en termes d'intégration socio-économique des immigrants récents. Pour la période subséquente, soit de 1998 à 2000, une hausse progressive du nombre d'immigrants à admettre était recommandée, avec la suggestion d'une révision annuelle en fonction des indicateurs économiques et sociaux disponibles.

Ainsi, tout en maintenant que l'immigration constitue un atout pour le Québec, le Conseil a su moduler les niveaux recommandés selon sa lecture du climat économique et social de la société québécoise.

On peut également dégager, des avis antérieurs, l'importance accordée par le Conseil à l'intégration des personnes déjà arrivées. C'est ainsi qu'ont été développés le concept et la mesure de la capacité d'accueil, en stipulant qu'un certain niveau d'immigration peut compromettre, tant pour l'immigrant que pour la société qui le reçoit, le succès du processus migratoire. Les indices que le Conseil a considérés pour mesurer cette capacité sont l'évolution du chômage et de l'emploi, le nombre d'immigrants prestataires de l'assistance-emploi et de l'assurance-emploi, la capacité des institutions à faire face aux besoins, le niveau des ressources disponibles et enfin, l'opinion publique et la volonté d'accueil.

Afin d'assurer une intégration optimale des immigrants, le Conseil a aussi mis de l'avant différentes mesures telles l'accroissement des ressources destinées aux organismes œuvrant à l'accueil et à l'emploi, tout comme à la francisation, et l'élimination des barrières à l'emploi liées à l'origine ethnique ou à l'appartenance à une minorité visible.

Depuis le début de la décennie 1990, tel qu'en témoigne l'avis du Conseil *La régionalisation de l'immigration. Quelques arpents de neige... à partager*, la régionalisation de l'immigration revêt une importance de premier ordre. Cette voie a été reprise en force à la suite du consensus dégagé à cet effet lors de la consultation de 1996, qui s'est traduit par l'avis *L'immigration et les régions du Québec. Une expérience à revoir et à enrichir*.

Le dernier avis sur les niveaux intitulé *La capacité du Québec d'accueillir de nouveaux immigrants en 1998, 1999 et 2000* consacrait d'ailleurs tout un chapitre à l'importance d'adopter une perspective régionale et à celle d'intégrer les instances régionales au processus d'immigration, de façon à tenir compte des priorités de développement et des perspectives du marché du travail local, comme des autres éléments liés à la capacité d'accueil de chaque région. Le Conseil y a exprimé que, sans une telle démarche de décentralisation, les interventions en régionalisation demeureront d'une efficacité limitée.

Dans ce dernier avis, le Conseil s'est aussi prononcé en faveur d'orientations plus générales sur les niveaux, mettant de côté la recherche d'objectifs trop précis. Cette option repose aussi sur la consultation menée en 1996, où les participants favorisaient davantage la mise sur pied de programmes performants pour faciliter l'intégration économique, sociale et linguistique des immigrants, plutôt que de cibler certaines catégories d'immigrants. Ajoutons qu'une orientation impliquant des objectifs très précis rend la gestion du mouvement migratoire beaucoup plus contraignante.

Enfin, toute perspective d'augmentation des niveaux devrait aussi s'accompagner, selon le Conseil, d'une sensibilisation de l'opinion publique sur la contribution de l'immigration au développement de la société québécoise. En effet, bien que l'opinion publique d'ici manifeste plus qu'ailleurs au Canada son appui vis-à-vis de l'immigration, un contexte économique difficile tel que celui que le Québec a connu au début de la décennie 1990, tout comme la volonté de maintenir une culture francophone originale en Amérique, peuvent être perçus comme des facteurs dissuasifs pour l'accueil d'un volume plus élevé d'immigrants. Ajoutons aussi que peu importe la période, les sondages révèlent qu'une faible proportion de la population souhaite augmenter les niveaux, la plupart des gens considérant qu'il faut maintenir le nombre d'immigrants ou, selon une opinion plus minoritaire, les diminuer. Aussi ne faut-il pas négliger l'importance de bien informer les Québécois sur les caractéristiques des immigrants, sur leur apport et sur la nécessité pour chaque milieu social de prendre en charge le soutien à leur intégration.

CHAPITRE 2

L'IMMIGRATION, UN ENJEU DE SOLIDARITÉ ET UN CHOIX DE SOCIÉTÉ

Après un exposé sommaire du contexte international dans lequel se situe actuellement le mouvement migratoire, ce chapitre abordera successivement les deux principales composantes de ce mouvement migratoire, soit l'accueil de personnes en situation de détresse et la contribution des immigrants au développement de la société qui les accueille.

2.1 LE CONTEXTE INTERNATIONAL DE L'IMMIGRATION¹

Rappelons d'abord que c'est seulement au XX^e siècle que s'est développé le système des *États nations*, où passeports et visas ont été exigés pour réguler les flux de populations entre les frontières. Actuellement, on assiste à une relativisation de ces périmètres, en raison du commerce qui s'internationalise, ce qui contribue à l'affaiblissement des *États nations* au profit de nouvelles relations supra ou infra étatiques.

Cette nouvelle conjoncture n'est pas sans effet sur l'ampleur des migrations internationales, dont le volume n'a jamais été aussi élevé. Au milieu des années 1990, 125 millions de personnes vivaient hors de leur pays de naissance ou de celui de leur citoyenneté. Les disparités dans la croissance démographique et économique des divers pays, notamment entre ceux du Nord et ceux du Sud, s'ajoutant aux conflits et à la persécution qui perdurent à travers le monde, présagent du maintien sinon de l'augmentation de ces hauts volumes.

La moitié environ des migrants économiques, c'est-à-dire ceux qui partent pour se trouver du travail, se retrouvent dans les pays en développement, comme, par exemple, au Moyen-Orient ou en Afrique du Sud, alors que sur les 27 millions de personnes déplacées pour des raisons humanitaires, la moitié encore une fois se localise en Afrique ou en Asie de l'Ouest. Toutefois, en raison de leur richesse, presque tous les pays du G-7, soit l'Allemagne, la France, le Royaume-

¹ Les informations de cette section proviennent du site Internet du Population Reference Bureau (www.prb.org) *International Migration : A Global Challenge*, 1996.

Uni, les États-Unis, l'Italie, le Japon et le Canada sont aussi vivement concernés par la pression de l'immigration internationale.

Compte tenu du nombre élevé de personnes cherchant à améliorer leur sort économique ou politique, ces pays doivent considérer sur le plan extérieur la question délicate des droits humains tout comme leurs besoins en main-d'œuvre et, sur le plan intérieur, ils ont comme défi d'intégrer ces immigrants et leurs enfants à titre de citoyens bénéficiant des mêmes possibilités que ceux qui sont nés au pays. L'immigration devient un sujet de première importance pour tous ces pays.

2.2 LES MIGRANTS POUR RAISONS HUMANITAIRES

Deux points attireront notre attention à cet égard, soit d'une part le volume et la répartition de ces personnes et, d'autre part, la contribution du Canada et du Québec.

2.2.1 Nombre et répartition

Au moment de la création du Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés en 1951, l'appellation *réfugiés* s'appliquait essentiellement aux personnes qui fuyaient les pays communistes, dont les frontières étaient fermées. Elles pouvaient s'établir en Europe de l'Ouest ou en Amérique du Nord.

Mais la poursuite de conflits politiques violents à travers le monde, tout comme diverses situations de non-respect des droits de la personne, ont tôt fait d'augmenter le nombre de personnes réfugiées. Une personne réfugiée fut alors considérée comme celle qui « *craint avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques et qui se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays* ». ²

La fin de la guerre froide a aussi affecté à la hausse le nombre de migrants humanitaires de sorte que le nombre de réfugiés est passé de moins de 3 millions en 1976 à environ 15 millions en 1995, selon le Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés. À ce nombre s'ajoutent aussi 12 millions de personnes expulsées de leur foyer ou communauté, mais déplacées à l'intérieur de leur pays.

² Définition de la Convention de 1951 relative aux réfugiés.

Le nombre total de personnes qui relèvent de la compétence du HCR aurait diminué depuis, pour se situer autour de 22,3 millions en 1999. Ce nombre comprendrait 11,5 millions de réfugiés, 1,3 million de demandeurs d'asile, 1,9 million de rapatriés et 7,5 millions de personnes déplacées sans avoir franchi de frontière internationale.

La communauté internationale répond aux différents besoins de ces populations. En premier lieu, elle leur procure des conditions décentes pour leur séjour dans le pays où elles trouvent refuge; puis on les retourne dans leur pays d'origine une fois que la situation redevient sécuritaire pour eux ou encore on tente de leur trouver un pays qui les acceptera et on les aide à s'y rendre.

Dans le cas où le pays hôte est peu développé, la situation des réfugiés n'est guère avantageuse puisque le pays a peu de ressources à leur consacrer et souvent ils sont rapatriés dès, ou même parfois avant, que la situation ne s'améliore. Par contre, si leur destination se fait vers certains pays d'Europe, l'Amérique du Nord ou l'Australie, beaucoup moins d'entre eux retourneront dans leurs pays d'origine puisque même si leur nouvelle situation est précaire au départ, elle peut toujours s'améliorer. De plus, la plupart bénéficient de soins médicaux d'urgence, quelques fois de certaines possibilités de formation et aussi du support de compatriotes immigrés plus tôt.

Puisque le nombre des réfugiés a considérablement augmenté depuis le milieu des années 1980, la plupart des pays industrialisés hôtes dont l'Allemagne, la France, les États-Unis et le Canada sont devenus plus sélectifs, réservant le droit d'asile aux personnes vraiment menacées, que l'on sélectionne parfois, et le refusant à ceux qui migreraient davantage pour des motifs économiques. Ces changements ont fait prendre conscience aux pays hôtes qu'ils ne peuvent plus désormais adopter des politiques efficaces s'ils le font indépendamment les uns des autres.

2.2.2 La contribution du Canada et du Québec

Relativement à sa population totale, le Canada est l'un des pays qui reçoit le plus d'immigrants à travers le monde. En effet, de 1995 à 1999 il a accueilli 1 018 361 immigrants, soit une moyenne annuelle de 203 672 personnes, ce qui représente environ 0,7 % de la population canadienne. Pour sa part, le Québec a reçu 140 366 immigrants pendant la même période, pour une moyenne annuelle de 28 073 individus, représentant ainsi 13,8 % de l'immigration canadienne. Ceci est relativement faible compte tenu de l'objectif de 25% ou plus fixé lors de l'accord Canada-Québec

de 1990 en matière d'immigration, ce qui représentait alors la part de la population québécoise dans la population canadienne.

Le taux d'accroissement migratoire du Québec, c'est-à-dire la part de la croissance de la population due à l'immigration, se situe ainsi à 0,9 ‰ en 1998, comparé à 4,9 ‰ au Canada, à 8,2 ‰ en Ontario et à 2,7 ‰ en Colombie Britannique. La France avait un taux de 0,7 ‰ pour la même année et ce taux se chiffrait, en 1997, à 1,65 ‰ en Allemagne et à 3,2 ‰ aux États-Unis.³

Les réfugiés constituent quant à eux 25 % de l'immigration québécoise des cinq dernières années alors que dans l'ensemble du Canada, leur part est de l'ordre de 12 %. Ils proviennent de deux sources: ceux que le Québec sélectionne lui-même à l'étranger et ceux qui revendiquent, une fois arrivés au pays, le statut de réfugié et qui sont acceptés en ce sens.

Le gouvernement fédéral exerce une gestion exclusive sur le mouvement des revendicateurs du statut de réfugié mais la charge de ceux qui attendent une réponse à leur demande est assumée par le Québec depuis que le fédéral a abandonné l'aide qu'il accordait aux demandeurs d'asile les plus démunis. Aussi des efforts particuliers ont été faits depuis la fin des années 1980 pour réduire les délais avant l'acceptation ou le refus des demandes ; mais ces délais sont encore importants.⁴

C'est en raison de cette particularité, entre autres, que la part des demandeurs d'asile du Québec est élevée et qu'en conséquence, la part des réfugiés au Québec est largement supérieure à celle du Canada. S'ajoutent aussi le fait que la proportion de l'acceptation des demandes était jusqu'à récemment plus élevée au Québec qu'ailleurs au Canada et le fait que Montréal est un port d'entrée important.

Néanmoins le nombre de personnes en situation de détresse à travers le monde requiert que certains gouvernements manifestent clairement leur intention de les accueillir et en ce sens, le Québec et le Canada font certes déjà leur part. Mais il ne faudrait pas qu'une vision surtout utilitariste de l'immigration en vienne à prendre le pas sur la solidarité que les sociétés plus riches doivent démontrer à l'égard de personnes en détresse. Le Conseil privilégie à cet égard un meilleur équilibre entre des orientations visant des enjeux utilitaristes et celles exigeant de la solidarité relativement à la situation des migrants internationaux.

³ INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC, *La situation démographique au Québec*, p. 102.

⁴ Au terme de 1998, 39,6 % des 23 293 demandes d'asile en instance au Canada devaient être instruites au Québec alors que ce pourcentage était de 50,1 % au terme de 1997. *Rapport annuel 1998-1999* du ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, p. 45. En 1999, le Québec a reçu 11 695 des 29 715 demandes, soit 39,4 %.

Le parrainage collectif et privé des réfugiés a sensiblement diminué (-74,9 %) entre 1990-1994 et 1995-1999. Le ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, qui a la responsabilité de gérer le parrainage collectif depuis qu'elle lui a été transférée du gouvernement fédéral, devrait encourager et appuyer davantage l'implication de la population et des organismes à cet égard. Une plus large promotion à ce sujet devrait faire partie des éléments d'une stratégie visant à soutenir ce type de parrainage en vue d'augmenter le nombre de réfugiés de cette catégorie.

De plus, il n'est pas inutile de rappeler que même si le parcours migratoire des réfugiés est plus difficile que celui des immigrants sélectionnés, leur capital humain n'est pas négligeable si l'on se fie entre autres à leur scolarité. Au tableau 13 du document statistique accompagnant le dossier de consultation, on peut constater que près du tiers des réfugiés ont 14 années et plus de scolarité. De plus, près de 4 réfugiés sur 5 admis au cours de la période de 1990 à 1998 sont toujours présents au Québec, ce qui constitue un taux de rétention à peu près équivalent à la moyenne de l'ensemble des immigrants.

2.3 L'IMMIGRATION COMME FACTEUR DE DÉVELOPPEMENT DÉMOGRAPHIQUE ET ÉCONOMIQUE

Depuis l'adoption de sa politique en matière d'immigration au début des années 1990, le Québec met l'accent sur les contributions démographique et économique de l'immigration⁵. Voyons ce qu'il en est aujourd'hui.

2.3.1 L'évolution démographique prévisible de la population québécoise et de ses régions

En janvier 2000, l'Institut de la statistique du Québec rendait disponibles ses dernières prévisions démographiques à l'échelle du Québec et de ses régions. Dans cette partie, les commentaires proviennent essentiellement des observations faites par l'Institut, en ce qui a trait à l'évolution des effectifs et à celle des grands groupes d'âges.⁶

⁵ Mentionnons aussi que d'autres solutions sont envisageables, comme en Suède où l'on axe davantage les politiques sur le plein-emploi et sur des mesures orientées vers la famille en favorisant une participation maximale des femmes au marché du travail, ce qui a permis par ailleurs de redresser la fécondité.

⁶ Site Internet de l'Institut de la statistique du Québec (www.stat.gouv.qc.ca).

Les effectifs

D'après ces prévisions, la population québécoise passerait de 7,3 millions à 7,8 millions entre 1996 et 2026, soit un ajout de 527 000 individus. En absence de toute migration⁷, le nombre de personnes se maintiendrait au même volume ou presque que la population de 1996 (1996 : 7,3 millions et 2026, sans migration: 7,4 millions). On voit donc que la migration permet au Québec de maintenir sa croissance démographique, sa fécondité se situant actuellement à 1,5 enfants par femme, ce qui n'est pas suffisant pour assurer le renouvellement de la population (lequel requiert environ 2,1 enfants par femme en âge de procréer).

Par contre, à partir de cette date, si la fécondité et les migrations se maintiennent au même niveau, c'est-à-dire une fécondité de l'ordre de 1,5 enfants par femme et un volume annuel de 30 000 immigrants générant un solde migratoire net de 12 000 personnes, la population se mettra à décroître. En 2051, l'effectif reviendrait au niveau de 1996, soit 7,3 millions de personnes ; mais sans la migration prévue, ce nombre baisserait à 6,3 millions.

Pour maintenir la population québécoise au niveau de 1996 ou même pour l'accroître, il faudrait vraisemblablement allier une hausse de la fécondité à un plus fort volume d'immigrants. Ainsi, une fécondité de 1,7 enfant par femme conjuguée à un volume de 40 000 immigrants annuellement pourraient permettre, avec un solde migratoire net de 26 300 personnes par année, de se rendre à 8,7 millions d'habitants en 2051. Mais ces hypothèses n'apparaissent pas réalistes pour l'instant puisque ce scénario s'avère la limite supérieure (scénario fort) envisagée dans les prévisions de l'Institut.

La contribution de l'immigration est donc fort précieuse pour assurer la croissance (et même éventuellement, le simple maintien) de la population au Québec. Cette constatation vaut aussi pour la région de Montréal. En effet, sans migration, la communauté urbaine de Montréal serait en décroissance, alors que le scénario de référence lui permet d'espérer un accroissement de 8,5 % d'ici 2026. À ce même horizon, seul un croissant, centré d'ailleurs sur le Montréal métropolitain, s'étirant de l'Outaouais jusqu'à la région Centre du Québec, présentera une certaine vigueur démographique.

Toujours selon l'Institut de la statistique du Québec, neuf des dix-sept régions administratives entameront une décroissance d'ici 2026. Les populations de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, du Bas-St-Laurent, de la Côte-Nord, du Saguenay-Lac-St-Jean, de la Mauricie et de l'Abitibi-

⁷ Migrations internationale et interprovinciale confondues. Par ailleurs, la migration internationale permet de compenser pour la migration interprovinciale déficitaire.

Témiscamingue enregistreront des pertes au plan démographique dès la prochaine décennie. Trois autres régions se joindront au groupe après 2011 : la région de Québec, sa voisine Chaudière-Appalaches ainsi que le Nord-du-Québec.

La régionalisation de l'immigration, sur laquelle nous reviendrons au chapitre trois, devrait d'ailleurs être pensée en fonction de ces dynamiques régionales. Chaque région suivant l'évolution à laquelle elle sera soumise, pourra ainsi se positionner quant à l'importance de l'immigration pour influencer sur ces tendances lourdes.

Les grands groupes d'âge

Entre 1996 et 2026, les variations de la population par grand groupe d'âge seront encore plus prononcées que celles prévues pour les populations totales des régions. Alors qu'en 1996, il y a dans la population 63 personnes âgées de 65 ans et plus pour 100 jeunes âgés de moins de 15 ans, en 2026, il y en aura 178.

Chaque région sera touchée par le vieillissement quoique chacune à des degrés différents. Dans les six régions qui entameront leur décroissance d'ici 2011, le nombre de jeunes chutera de plus de 40 % au cours de ces 30 années. Même les régions ayant une croissance vivront cette baisse. Dans les Laurentides, par exemple, la perte chez les jeunes sera de 5,1 %. La croissance de la population ne sera donc pas suffisante pour empêcher la baisse de l'effectif des jeunes. Et au même moment, la croissance des aînés sera très forte, de l'ordre de 122 % à l'échelle du Québec. Selon les Nations Unies, c'est le rythme le plus rapide qui sera observé dans les pays industrialisés. En 2026, le poids démographique des personnes âgées de 65 ans et plus sera supérieur à 20 % dans toutes les régions, sauf dans le Nord-du-Québec.

L'indice de remplacement, défini comme le rapport entre la population des 15-24 ans et celle des 55-64 ans, permet d'illustrer l'effet des variations des structures démographiques sur le marché du travail. Ce rapport fournit ainsi une indication de la tension de l'emploi liée aux seuls changements démographiques, les plus jeunes étant appelés à remplacer les plus vieux. Alors que cet indice se situe actuellement à 148, il sera coupé de moitié 30 ans plus tard à 73, c'est-à-dire qu'il n'y aura plus alors que trois jeunes pour remplacer quatre personnes de 55-64 ans. Ces modifications affecteront nécessairement la population active qui sera disponible pour travailler.

2.3.2 Les besoins en main-d'œuvre au Québec et dans les régions

Les prévisions pour l'ensemble du Québec

Un des éléments stratégiques qui conditionnent l'intégration économique de la population immigrée est sans contredit l'évolution du marché du travail dans l'ensemble du Québec et plus particulièrement dans la région de Montréal, où se concentre près de 90 % de la population née hors Canada. Après un bref rappel de la situation récente quant aux grands indicateurs du marché du travail, les prévisions de ceux-ci seront mises en perspective avec les scénarios prévus d'immigration. Ces informations sur l'évolution prévisible du marché du travail au Québec sont tirées de l'exercice récent de prévisions pour l'horizon 2000-2004 effectué par les économistes régionaux et par la Direction de la planification et de l'information sur le marché du travail d'Emploi-Québec. Quant aux scénarios d'immigration, ce sont ceux proposés dans le document de consultation du ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration *Scénarios de planification de l'immigration*.

Dans un contexte de fin de décennie où la population croît moins rapidement qu'au début de la décennie, tous les indicateurs du marché du travail ont affiché au cours des dernières années une solide performance, ce qui ne s'était pas vu depuis plusieurs années. Ainsi, le nombre de chômeurs, dont le nombre maximum a été atteint en 1993 (465 500) est descendu à 344 200 en 1999 (tableau 1, annexe 2), ce qui s'est répercuté sur le taux de chômage par une baisse de quatre points de pourcentage (13,3 % en 1993 à 9,3 % en 1999). Cette évolution favorable est le résultat d'une vigoureuse croissance de l'emploi (50 000 en 1997, 87 000 en 1998 et 76 000 en 1999). Parallèlement, ces indicateurs se sont reflétés dans le taux d'emploi qui a fait un bond de 3 points de pourcentage, passant de 54 % en 1993 à 57 % en 1999 ; quant au taux d'activité, celui-ci s'est redressé moins rapidement que le taux d'emploi.

Plusieurs facteurs ont contribué à ce revirement rapide. Parmi ceux-ci, on retrouve la fin des compressions de dépenses dans les secteurs publics et le relâchement des pressions fiscales exercées sur les contribuables pour redresser les finances publiques, la solide performance de l'économie nord-américaine accompagnée d'un marché monétaire plus accommodant, la forte croissance de l'emploi dans les secteurs liés aux nouvelles technologies tels les biotechnologies, les technologies de l'information et les produits pharmaceutiques, pour lesquels l'économie québécoise tire bien son épingle du jeu.

Selon les économistes d'Emploi-Québec, le Québec continuera sur cette lancée au cours des prochaines années. La population active augmenterait rapidement en 2000, soit une hausse de 1,7 % et son rythme de croissance se ralentirait au cours de prochaines années. Le taux de chômage, qui est descendu sous la barre des 10 % en 1999, continuerait sur sa trajectoire pour se fixer à 8,5 % en 2000 et descendre constamment pour s'établir à 7,3 % en 2003. Au cours de ces quatre années, plus d'un quart de million de nouveaux emplois (246 500) seraient créés (en 2000, 88 600, soit une hausse de 2,6 %; en 2001, 67 000 ou 1,9 %; en 2002, 47 800 ou 1,4 %; et en 2003, 43 100 ou 1,2 %); ainsi, la croissance de l'emploi sera beaucoup plus vigoureuse au cours des premières années de ce scénario de prévision qu'au cours des années subséquentes.

Si ces scénarios de prévisions se concrétisent, le Québec sera nettement en meilleure position pour accueillir davantage d'immigrants qu'au cours des années antérieures. Toutefois, même si les conditions économiques futures sont plus reluisantes qu'au début de la dernière décennie, il faut voir jusqu'à quel point celles-ci se diffuseront dans l'ensemble des régions du Québec. Une de ces régions, qui historiquement a accueilli de très fortes proportions de nouveaux arrivants, c'est la région de Montréal : qu'en est-il ?

La situation récente dans les régions du Québec

Depuis quelques années, l'ensemble des régions ont vu leur marché du travail se redresser. Ainsi, en 1998, on comptait sept régions sur quinze où l'emploi diminuait; en 1999, ce n'était plus que quatre régions sur seize (une région supplémentaire, le Centre-du-Québec, a été créée), et en 2000 (juin), une seule région est en décroissance.

La reprise sur le marché du travail se diffuse donc à travers la plupart des régions. En 2000 (juin), l'emploi a augmenté de plus de 100 000, soit une très forte hausse de 3,1 %. De fortes croissances sont observées en Montérégie, Lanaudière, Abitibi-Témiscamingue et Côte-Nord-du-Québec. Sur la base des régions métropolitaines, Sherbrooke se classe en tête et Montréal se tire bien d'affaires, de même que Hull.

Le taux de chômage est maintenant descendu à 8,5 %, en baisse de un point de pourcentage par rapport à la même période l'an dernier. Les régions où ce taux est inférieur à la moyenne comprennent Chaudière-Appalaches, Estrie, Montérégie, Laval, Lanaudière et l'Outaouais. Pour les régions métropolitaines, la région de Hull atteint 5,3 %, suivie de Montréal (7,7 %).

Pour le futur soit de 2001 à 2003, ce qui correspond à la période de planification des scénarios d'immigration, près de 158 000 emplois seront créés. Si l'on met en parallèle les niveaux prévus d'immigration avec les niveaux d'emplois créés, la hausse des niveaux devrait être plus élevée en début de période qu'en fin de période. En effet, le nombre d'emplois créés sera plus élevé en 2001 (67 000) qu'en 2003 (42 900).

Pour évaluer la capacité des régions à accueillir plus d'immigrants, deux indicateurs ont été retenus. Le premier correspond au taux de chômage en fin de période soit en 2003. Si celui-ci s'avère inférieur à la moyenne québécoise (7,3 % en 2003), la région serait en bonne posture pour accueillir plus d'immigrants. Parmi les régions où les marchés du travail seront près du plein-emploi, on retrouve Chaudière-Appalaches (4,7 % en 2003), Montérégie, Laval et Laurentides (6,6 % chacune), l'Estrie (6,8 %) et le Centre-du-Québec (7,2 %).

Le deuxième indicateur correspond à la part de l'emploi créé dans une région en relation avec sa part de la population active. Ainsi dans la région des Laurentides, plus de 16 000 emplois seront créés, soit 10,1 % de tous les emplois créés de 2001 à 2003; au cours de cette période la population active des Laurentides (263 100 en moyenne) ne correspond qu'à 6,8 % de l'ensemble de la population active du Québec. D'autres régions auront aussi une part plus grande de l'emploi créé comparativement à leur part de la population active. Il s'agit de la région administrative de Montréal (27,5 % de l'emploi créé et 24,6 % de la population active québécoise), Québec (10,7 % et 8,5 %), Bas-St-Laurent (3,9 % et 2,5 %), Chaudière-Appalaches (6,3 % et 5,3 %), Mauricie (3,7 % et 3,4 %) et Centre-du-Québec (3,0 % et 2,9 %).

Pour la région métropolitaine de Montréal, qui inclut les régions administratives de Montréal, Laval, Laurentides (en partie) et Lanaudière (en partie), les besoins en main-d'œuvre seront importants. Près de 81 000 emplois y seront créés, soit près de 51,2 % de tous les emplois créés au Québec. Comme cette région représentera 49,4 % de la population active du Québec, la part de l'emploi créé sera supérieure à son poids sur le marché du travail. Il faut aussi signaler qu'en 2003, la grande région métropolitaine de Montréal connaîtra un taux de chômage de 6,8 %, soit moins que la moyenne québécoise (7,3 %).

Sur la base de ces informations à caractère économique, beaucoup de régions sont en meilleure posture pour accueillir plus d'immigrants. Évidemment, d'autres facteurs conditionnent les capacités d'accueil au niveau régional. Comme la planification sur les niveaux futurs d'immigration du ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration ne fait aucune

référence à ces questions, il serait nécessaire de combler cette lacune dans l'exercice actuel en évaluant, avec les partenaires régionaux, cette capacité au niveau des régions.

2.4 UN ÉQUILIBRE À ATTEINDRE

Comme on a pu le constater, l'immigration (avec un niveau de 30 000 immigrants par année) ne pourra pas à elle seule empêcher la décroissance démographique au Québec à partir du 2026, mais au moins, elle contribuera à limiter la vitesse et la portée de cette décroissance. De plus, en fournissant une main-d'œuvre additionnelle qui rejoindra les rangs de la population active, l'immigration permettra de réduire le rapport de dépendance entre les inactifs et les actifs et d'atténuer les pressions sur les marchés du travail régionaux qui seront proches du plein-emploi.

Étant donné le rythme rapide et sans précédent du vieillissement de la population, remplaçant désormais par son ampleur inégalée la fameuse « revanche des berceaux » pendant laquelle le Québec battait des records de fécondité, la contribution de l'immigration devient un élément clé ou stratégique pour mieux traverser la transition démographique qui s'amène.

Mais cet objectif démographique ne devrait pas être le seul ou le principal à être considéré dans l'accueil des immigrants et cela, pour plusieurs raisons. D'abord, pour certains pays européens où l'immigration était vue avant tout comme un apport de main-d'œuvre, cette façon de voir a contribué à donner aux immigrants et à leur descendants un statut différent et inférieur. Il est vrai que cette immigration était considérée comme temporaire au départ, du moins par les pays hôtes; mais il nous semble qu'une vision aussi étroitement utilitariste risque de conduire à une certaine fragmentation sociale. De plus, comment justifier le fait de faire venir des gens spécifiquement pour occuper des emplois qui ne trouvent pas preneurs auprès de la population? Enfin, à partir du moment où la société d'accueil se voit comme offrant une solution aux difficultés des immigrants, n'est-il pas tentant de limiter les mesures d'intégration sous prétexte que c'est surtout à eux de s'intégrer?

Le Conseil des relations interculturelles privilégie plutôt une approche équilibrée qui tienne compte à la fois des objectifs économiques et humanitaires de l'immigration. Cette vision permet de concevoir l'immigration à la fois comme un apport important pour le dynamisme de la société québécoise, à Montréal et dans les autres régions, mais aussi comme solution aux difficultés majeures que rencontrent un nombre croissant de personnes en situation de détresse. Le Conseil privilégie cette double perspective, soit l'angle intérieur où l'immigration représente un apport sur

les plans démographique, économique, culturel et social mais sans perdre de vue la perspective extérieure de ceux pour qui une terre d'asile permettrait de vivre plus décemment et en plus grande sécurité.

CHAPITRE 3

DES CONSIDÉRATIONS INCONTOURNABLES

Dans cette section, le Conseil désire soulever certaines questions incontournables dans une perspective d'augmentation des volumes d'immigrants à accueillir. Avant de se prononcer sur la pertinence d'une telle croissance, certaines facettes de la capacité d'accueil requièrent une évaluation préalable, ce qui ne se retrouve pas malheureusement dans le document de consultation.

Il s'agit d'abord de la situation en emploi des immigrants, compte tenu de la reprise de l'emploi qui se manifeste depuis 1997 et qui s'est accentuée récemment. La sensibilité de l'opinion publique est aussi à considérer puisqu'une perception positive de l'immigration est capitale dans un contexte où la composition de la population est appelée à changer rapidement.

Une troisième préoccupation du Conseil tient au fait que la régionalisation occupe bien peu de place dans les orientations du prochain plan triennal et les propos du document de consultation sont peu emballants sur ce plan.

Un autre aspect, tout aussi important, concerne la capacité du Québec de garder sur son territoire la population qui y immigre ou qui y est née. Enfin, nous souhaitons revenir sur la sélection de l'immigration exercée par le Québec, que l'on situe généralement entre 50 et 60 % de l'ensemble des immigrants admis au Québec et que l'on souhaite hausser dans chacun des scénarios envisagés.

3.1 TENIR COMPTE DE L'INTÉGRATION DES IMMIGRANTS

3.1.1 Un marché du travail en redressement

On s'attardera ici aux données récentes sur le marché du travail et à celles dont nous disposons sur les immigrants, pour tenter d'évaluer l'impact de la reprise sur la situation en emploi des immigrants arrivés durant la dernière décennie ou avant. Nous tiendrons compte aussi des propos

que le Conseil a recueillis auprès d'organismes travaillant à l'intégration en emploi des immigrants.⁸

Reprise économique et situation en emploi des immigrants récents

Comme le marché du travail a été en redressement au cours des dernières années et que ce redressement se poursuivra encore pendant les prochaines années, l'impact de cette évolution sur les personnes nées à l'extérieur du Canada est manifeste. Malgré cette amélioration toutefois, certaines difficultés sont toujours apparentes; ainsi, du début de la décennie jusqu'au milieu de celle-ci, les indicateurs du marché du travail affichaient une détérioration de la situation des personnes nées à l'extérieur du Canada. De plus, les écarts dans ces mêmes indicateurs pour les personnes nées à l'extérieur du Canada et celles nées au Canada avaient tendance à s'accroître. Depuis le dernier recensement de 1996, nous ne disposons que d'informations incomplètes pour évaluer comment évolue cette situation. Malgré les limites des sources d'informations à notre disposition, nous pouvons quand même poser quelques éléments de diagnostic.

À partir des données publiées par le ministère de la Solidarité sociale (tableau 2, annexe 2) sur les prestataires de l'assistance-emploi (anciennement la sécurité du revenu ou aide sociale) et à l'aide d'une compilation spéciale obtenue de Statistique Canada et concernant le marché du travail et les revenus, les éléments d'information disponibles permettent de se faire une idée de la situation des immigrants au Québec.

D'après les données du ministère de la Solidarité sociale, le nombre de prestataires à l'assistance-emploi chute depuis quelques années autant pour les personnes nées à l'extérieur du Canada que pour celles nées au Canada. Entre mars 1996 et mars 2000, la baisse du nombre de prestataires est de l'ordre de 20 %. En distinguant, parmi les personnes nées à l'extérieur du Canada, celles qui revendiquent le statut de réfugié des autres personnes nées à l'extérieur du Canada, l'évolution de la situation s'avère un peu différente.

Tout d'abord, parmi les personnes qui demandent le statut de réfugié, la baisse est nettement plus forte, puisqu'elle atteint 45,5 %. Ainsi, le nombre de revendicateurs prestataires de l'assistance-emploi est passé de 14 744 en mars 1996 à 8 037 en mars 2000. Quant à l'ensemble des

⁸ Rencontre tenue à l'initiative du Conseil des relations interculturelles le 6 juin 2000 dans le cadre de la préparation du présent avis. La liste des intervenants rencontrés est fournie à l'annexe 1.

personnes nées à l'extérieur du Canada, excluant les revendicateurs, la baisse n'est que de 15,8 % et le nombre de prestataires est passé de 73 453 en mars 1996 à 61 811 en mars 2000.

Pour les personnes nées au Canada, la baisse est plus forte que celle observée pour les personnes nées à l'extérieur du Canada (excluant les revendicateurs). Leur nombre est passé de 470 614 en mars 1996 à 374 887 en mars 2000, ce qui représente une diminution de plus de 20 % en quatre ans.

Ces différences dans l'évolution du nombre de prestataires suivant l'endroit de naissance ont fait grimper la part du nombre des personnes nées à l'extérieur du Canada dans le nombre total de prestataires. Si l'on inclut les revendicateurs, la part des personnes nées à l'extérieur du Canada demeure relativement stable; elle était de 15,8 % en mars 1996 et elle est de 15,7 % en mars 2000; mais si les revendicateurs en sont exclus, la part des personnes immigrées augmente de 13,5 % en mars 1996 à 14,2 % en mars 2000.

Autrement dit, les personnes immigrées ne bénéficient pas autant de la reprise économique que les autres prestataires. Les écarts auraient tendance à s'accroître malgré l'amélioration dans le nombre de prestataires qui se retrouvent à l'assistance-emploi. Si l'on n'examine la situation que d'une partie des personnes ayant immigré au Québec, soit celles qui sont arrivées au cours des trois dernières années, les données de l'assistance-emploi (tableau 3, annexe 2) révèlent qu'elles seraient en plus grand nombre à avoir recours à ce programme d'aide. Ainsi en décembre 1998, il y avait 9 566 adultes classés comme nouveaux arrivants (moins de trois ans) inscrits à ce programme; en proportion du nombre de personnes adultes arrivées au cours des trois dernières années soit de 1996 à 1998, elles représentent 15 % de tous les nouveaux arrivants; un an plus tard en décembre 1999, cette proportion a grimpé à 15,9 % et le nombre de nouveaux arrivants à l'assistance-emploi est passé à 10 095. Les explications derrière cette évolution nous manquent mais ces données témoignent de difficultés accrues pour les personnes arrivées au cours des dernières années, malgré une amélioration sensible du marché du travail.

Pour évaluer la situation de l'ensemble des personnes immigrées sur le marché du travail, d'autres informations statistiques, rendues disponibles en juin 2000 et portant sur l'ensemble de l'année 1998, permettent de tracer un portrait plus global de leur intégration économique. Ces dernières informations obtenues de Statistique Canada sont tirées de l'*Enquête sur la dynamique du travail et du revenu* (EDTR), une nouvelle enquête qui permet de suivre de manière

longitudinale, soit de semaine en semaine et année après année, les mêmes individus. Elles fournissent une image un peu différente de ce qui est constaté dans des enquêtes plus classiques.

En comparant ces informations avec celles publiées dans le cadre de l'enquête sur la population active diffusée à tous les mois, cette source présente une image encore plus favorable du marché du travail. Pour l'ensemble des travailleurs, les taux de chômage sont plus bas, les taux d'emploi et les taux d'activité sont plus élevés. Mais il en va tout autrement pour les personnes immigrées. Pour le Québec, avec un échantillon de près de 12 000 personnes, dont plus de 500 sont nées à l'extérieur du Canada, cette enquête demeure utile pour mesurer les grands indicateurs du marché du travail, avec une certaine précision.

Ainsi en 1998 (tableau 4, annexe 2), les écarts entre les personnes nées à l'extérieur du Canada et celles nées au Canada sont plus élevés que ceux observés au recensement de 1996. Cette enquête indique qu'elles ont beaucoup plus de difficultés à obtenir un emploi ou à participer au marché du travail et qu'elles sont davantage touchées par le chômage. En termes de revenus, elles reçoivent des revenus beaucoup moins élevés et elles sont beaucoup plus touchées par la pauvreté.

À partir de cette enquête, il est possible d'examiner la situation qui prévaut dans la région métropolitaine de Montréal où se concentre une grande partie de la population immigrée. Comparativement à l'ensemble du Québec, les indicateurs du marché du travail en 1998 sont moins reluisants (tableau 5, annexe 2). Les taux d'activité et d'emploi y sont plus bas et les taux de chômage plus élevés. Pour les personnes nées à l'extérieur du Canada, les écarts observés dans l'ensemble du Québec sont plus accentués à Montréal et les difficultés sur le marché du travail se reflètent dans les revenus et sur la pauvreté de ces personnes; les écarts de pauvreté et de revenus y sont plus grands que dans l'ensemble du Québec.

En résumé, malgré les informations limitées qui sont disponibles, le Conseil constate que la situation des personnes immigrées s'améliore, mais que ces dernières sont toujours confrontées à des difficultés persistantes. Ainsi, les écarts de présence à l'assistance-emploi demeurent et auraient même tendance à s'accroître légèrement. De cette première observation découle la nécessité de poursuivre et même d'intensifier les efforts pour réduire ces écarts si le Québec souhaite améliorer le taux de rétention des immigrants qu'il accueille annuellement et diminuer leur taux de présence à ce programme d'aide.

En termes de participation au marché du travail, les données disponibles indiquent la présence d'écarts importants entre les personnes nées à l'extérieur du Canada et celles nées au Canada. Il s'avère nécessaire de réduire encore plus les écarts observés et mettre sur pied un mécanisme de suivi régulier et transparent.

Même si le marché du travail à Montréal se redresse rapidement, les difficultés rencontrées par les personnes immigrées qui s'y établissent devraient inciter le pouvoir public à accentuer les efforts de régionalisation. La concentration de la population immigrée, qui a eu encore tendance à s'accroître entre 1986, 1991 et 1996, questionne l'efficacité de la politique de régionalisation actuellement en place. D'après les dernières données sur les régions d'établissement et de destination des nouveaux immigrants, cette très forte concentration aurait eu tendance à s'atténuer. Les efforts de régionalisation devront être poursuivis et accentués de sorte que la performance à ce titre soit améliorée. D'ailleurs, la détermination des niveaux futurs d'immigration devrait, selon le Conseil, impliquer les régions du Québec.

Perceptions dans les organismes travaillant en insertion en emploi

Les représentants des organismes consultés sont unanimes à témoigner d'une demande accrue de travailleurs et de la qualité de la main-d'œuvre disponible. C'est l'arrimage entre les deux constats qui semble plus difficile et ce, pour cinq raisons principales.

Comme les immigrants choisis sont davantage qualifiés en raison des exigences de la nouvelle grille de sélection, leurs attentes sont élevées mais ils ne s'attendent pas à une compétition aussi féroce sur le marché du travail. Aussi se retrouvent-ils surpris et déçus de devoir dans bien des cas se réorienter professionnellement, notamment en informatique, alors qu'ils sont déjà chimistes, biologistes, spécialisés en gestion, en marketing, etc. Devant cette situation, plusieurs acceptent des emplois moins qualifiés, en manufacture par exemple où la demande est forte alors que d'autres, découragés de la situation, doivent recourir à l'aide sociale ou songent à quitter le Québec.

À cette méconnaissance de la situation au Québec s'ajoute aussi la non-reconnaissance des diplômes ou de l'expérience acquise à l'étranger. Des efforts accrus seraient nécessaires pour adapter les formations que l'on juge non adéquates. On déplore en fait le manque d'adaptation des institutions québécoises à la diversité. On craint aussi que le fait de mettre les nouveaux

arrivants sur le même pied que l'ensemble des citoyens (*l'approche citoyenne*) réduise encore plus les services dont les immigrants ont spécifiquement besoin.

Les entreprises sont aussi très peu sensibilisées aux bassins existants de main-d'œuvre qualifiée. Elles la découvrent et l'apprécient notamment à l'occasion de stages développés par le comité d'adaptation de la main-d'œuvre, personnes immigrantes (CAMO-PI). Mais les grandes entreprises, plus conscientes de la diversité, embauchent très peu, alors que les petites et moyennes entreprises s'avèrent très craintives devant cette main-d'œuvre potentielle. De plus, les programmes d'accès à l'égalité continuent d'être mal perçus et il demeure plus facile de placer un immigrant d'origine européenne que celui appartenant à l'une des minorités visibles. Pourtant, les deux tiers de l'immigration récente en font partie.

Les intervenants mettent aussi l'accent sur le fait que les emplois dans les secteurs de pointe exigent souvent la connaissance à la fois du français et de l'anglais. Alors, privilégier la seule connaissance du français dans la sélection peut entraîner des difficultés d'insertion sur le marché du travail. Mieux vaut, selon eux, faire connaître la nécessité de parler français au Québec et de soutenir cet apprentissage.

On souligne aussi que les besoins en main-d'œuvre touchent la plupart des secteurs d'activité économique et que plusieurs régions connaissent aussi des pénuries de main-d'œuvre pour lesquelles les personnes immigrantes sont peu ou pas informées, au Québec comme à l'étranger.

Enfin, en mettant l'accent sur la sélection d'une élite professionnelle, pour laquelle plusieurs pays sont en vive concurrence, le Québec pourrait non seulement avoir des difficultés à les recruter mais aussi à les retenir.

3.1.2 Une opinion publique sensible à la nécessité de l'intégration

Nous présentons ici quelques données provenant de sondages d'opinion publique sur l'immigration. Les réponses aux questions soumises permettent de mesurer le degré de soutien à une variation des niveaux d'immigration et aussi, d'évaluer les perceptions et les effets du mouvement migratoire sur les relations interculturelles.

Les niveaux d'immigration et leur impact

Différents sondages d'opinion publique sont menés au Québec et au Canada pour évaluer les connaissances sur l'immigration et les appuis à ce sujet.

Le tableau 7 (annexe 2) nous apprend ainsi qu'en 2000, 57 % des Québécois considèrent qu'il y a *juste assez* d'immigrants alors que 27 % d'entre eux trouvent qu'il y en a *trop*. Un faible pourcentage (13 %) considère qu'il n'y a *pas assez* d'immigrants. Depuis 1996, on note une réduction du pourcentage des répondants considérant le nombre d'immigrants trop élevé (de 34 % en 1996 à 27 % en 2000); le pourcentage de ceux qui considèrent qu'il y en a *juste assez* est en hausse (de 52 % à 57 %) tout comme ceux qui pensent qu'il n'y en a *pas assez* (10 % à 13 %). Comparativement à 1996, la population québécoise soutiendrait davantage une politique qui maintiendrait ou augmenterait les niveaux d'immigration.

En comparant l'opinion publique québécoise à celle prévalant ailleurs au Canada, il semble qu'un appui plus important aux niveaux actuels d'immigration est observé au Québec. Ainsi comparativement au reste du Canada, il y a une proportion plus forte au Québec (57 % contre 44 %) qui trouve qu'il y a *juste assez* d'immigrants. À l'inverse, une plus grande proportion dans le reste du Canada (37 %) qu'au Québec (27 %) considère qu'il y a *trop d'immigrants*. Ces constats pourraient s'expliquer, selon des spécialistes de la question, par des nombres très élevés à Vancouver et à Toronto, où la proportion des immigrants sur la population totale demeure importante, et par l'importance des concentrations des flux d'immigrants dans ces deux métropoles. Cependant depuis 1996, tant au Québec qu'ailleurs au Canada, le soutien à une politique qui maintiendrait ou accroîtrait les niveaux d'immigration aurait tendance à s'accroître.

Certaines informations complémentaires sont aussi recueillies annuellement, au Québec et dans le reste du Canada, sur la perception de l'impact de l'immigration sur la culture, le chômage et la criminalité. Le tableau 8 nous fait ainsi voir que l'opinion publique est partagée sur les deux premiers volets alors que relativement à la criminalité, la plupart des gens, au Québec comme ailleurs au Canada, considèrent que l'immigration est sans effet sur la criminalité.

En ce qui concerne l'impact sur la culture, au Québec, les personnes interviewées pensent que l'immigration renforce la culture (38 %); les autres considèrent qu'elle affaiblit la culture (33 %) ou est sans effet (28 %). Entre 1998 et 2000, les perceptions de l'effet de l'immigration sur la culture sont moins favorables : davantage de personnes croient qu'elle l'affaiblit et moins de personnes pensent qu'elle la renforce. Ailleurs au Canada, l'opinion diffère en ce sens qu'on

considère davantage que l'immigration renforce la culture et cette perception s'accroît entre 1998 et 2000.

Sur la question des effets de l'immigration sur le chômage, presque la moitié des Québécois (47 %) considèrent que l'immigration accroît le chômage et l'opinion publique du reste du Canada (42 %) va dans le même sens. Près du tiers des personnes interrogées, soit au Québec soit ailleurs au Canada, sont par contre d'avis que l'effet sur l'emploi ou le chômage est nul. Quant à ses effets sur la création d'emplois, environ un Québécois sur cinq croit que l'immigration augmente les possibilités d'emplois, ce qui est un peu moins que dans le reste du Canada.

Les relations interculturelles

En 1996, le ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration a commandé un sondage d'opinion publique québécoise sur l'immigration et les relations interculturelles.⁹ Plusieurs dimensions intéressantes ont été documentées comme les contacts, les attitudes, l'aisance à côtoyer des individus de différents groupes culturels de même que les connaissances et les attitudes concernant à l'immigration. On a aussi sondé l'intérêt à l'égard de mesures de sensibilisation.

On a ainsi appris que la connaissance des politiques et des niveaux d'immigration sont assez faibles¹⁰. Par ailleurs, les contacts interculturels sont de plus en plus fréquents et les attitudes à l'égard des relations interculturelles sont généralement positives. Puisque les valeurs fondamentales privilégiées sont l'équité, la justice, la démocratie, l'égalité entre les sexes et la nécessité d'une langue commune, on se prononce fortement contre les préjugés et les stéréotypes et on croit que le sentiment d'appartenance à la société québécoise est en croissance chez les immigrants.

L'opinion publique est plus divisée sur la question de la contribution de la société d'accueil à l'intégration des immigrants. On trouve à peu près autant de personnes qui jugent insuffisant le soutien de la société à l'intégration que de personnes qui pensent le contraire. Par contre, les jeunes, les universitaires, les personnes ayant un revenu élevé et celles ayant des contacts interculturels dans la famille ou entre amis déplorent davantage l'insuffisance de ce soutien. En plus de ce souci concernant l'intégration, le sondage révèle une très grande adhésion (70 à 90 %)

⁹ **MRCI**, *Sondage d'opinion publique québécoise sur l'immigration et les relations interculturelles 1996*, Résumé et synthèse du sondage téléphonique réalisé par Jacques Joly, des Services à la recherche JTD inc.

¹⁰ La majorité des répondants surestiment la part des immigrants dans la population (55 %) et ceci est encore plus fort dans la région montréalaise (61 %) et 29 % des Québécois ou 22 % des Montréalais l'ignorent.

à des mesures de sensibilisation dans les écoles et les milieux de travail et les personnes interrogées favorisent fortement la diffusion de messages positifs sur les relations interculturelles.

Une classification des attitudes et comportements vis-à-vis de l'immigration et des relations interculturelles a d'ailleurs permis de segmenter la population en cinq catégories, la plus favorable regroupant 63 % de la population. Qualifiés de *positifs dynamiques*, ces individus soutiennent que l'immigration favorise la croissance économique et démographique, ils souhaitent maintenir l'immigration à son niveau (en 1996, 29 772 immigrants admis) et considèrent le soutien à l'intégration à la fois nécessaire et insuffisant. Les autres catégories rassemblent assez peu de personnes (entre 6 et 13 %), qui sont ambivalentes (« positifs passifs », « négatifs ambivalents »), réfractaires ou indécises quant à l'immigration.

3.2 RENFORCER LA RÉGIONALISATION

Déjà, dans un avis datant de 1988 et intitulé « La régionalisation de l'immigration. Quelques arpents de neige... à partager », le Conseil des relations interculturelles recommandait une meilleure répartition des immigrants sur le territoire du Québec. Il récidivait en 1997, avec un autre avis sur la question, « *L'immigration et les régions du Québec: une expérience à revoir et à enrichir* », qui visait à mener plus loin les orientations de la politique ministérielle adoptée en 1993, notamment par un accroissement des efforts de décentralisation.

Rappelé à nouveau dans son avis « La capacité du Québec d'accueillir de nouveaux immigrants en 1998, 1999 et 2000 », l'intérêt du Conseil pour cette question est toujours aussi présent. C'est pourquoi nous revenons ici sur cette nécessité, en faisant d'abord un bref état de situation et en rappelant ensuite les orientations préconisées en ce domaine.

3.2.1 État de situation

Le document soumis à la consultation rappelle que la régionalisation est une avenue difficile (« la régionalisation de l'immigration pose un défi d'envergure » document de consultation, p. 18), qui nécessite des efforts de plusieurs ordres, « (elle) exige du temps, de l'énergie et des ressources ». Sans la remettre en question, on y sent toutefois un certain défaitisme qui semble peu prometteur.

Pourtant, si l'on regarde certaines données à ce sujet¹¹, il s'avère qu'au niveau de la région projetée de destination, l'île de Montréal perdrait du terrain puisque 84,6 % des immigrants admis entre 1991 et 1994 optaient pour cette destination alors que la fraction s'abaissait à 73,2 % pour ceux admis entre 1995 et 1997, voire à 72,6 % pour 1998. De plus, si l'on compare les régions de destination à celles où les gens s'établissent réellement, les proportions sont encore plus faibles, soit de l'ordre de 70 % en 1998 pour l'île de Montréal.

Ces données témoignent donc d'une tendance intéressante, d'autant plus qu'elle s'est manifestée alors que les mesures mises en place en sont encore vraiment à leur début et que la volonté d'accentuer ce mouvement demeure encore timide.

Il est certain que les régions bénéficiant de ce mouvement de régionalisation sont celles situées autour de l'île de Montréal, soit la Montérégie, Laval, Laurentides et Lanaudière. Rappelons toutefois que ces régions sont aussi celles témoignant d'un dynamisme démographique et économique plus vigoureux.

Par contre, d'autres régions pourraient aussi être visées par la régionalisation. Un support accru permettrait sûrement d'y améliorer à la fois l'attraction, l'établissement et la rétention. Ce serait le cas notamment pour l'Outaouais, l'Estrie, le Centre-du-Québec, Chaudière-Appalaches et Québec.

3.2.2 Privilégier la décentralisation

La stratégie à mettre de l'avant passe prioritairement pour le Conseil par la décentralisation des décisions et des budgets.

En effet, dans la détermination des niveaux d'immigrants à l'échelle du Québec, l'orientation première du document de consultation repose sur la prise en compte de la capacité d'accueil du marché de l'emploi, des services publics et de la société au niveau de l'ensemble du Québec. Mais cette évaluation n'a jamais été faite jusqu'ici sur une base régionale, tel qu'il avait été recommandé antérieurement par le Conseil. Celui-ci privilégie toujours cette voie afin que l'intégration des immigrants soit prise en compte par tous les intervenants sociaux d'une région et offre ainsi plus de possibilités de succès.

¹¹ Tableau 9 reproduit à l'annexe 2 et tiré du *Rapport annuel 1998-1999*, Ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, tableau 27, p. 53.

Cette option, tel que rappelé auparavant, reprend l'axe principal de l'avis du Conseil dans son document de 1997 sur la régionalisation, qui émanait d'une consultation menée auprès de plus de mille personnes de diverses origines à travers tout le Québec. Il a aussi été rappelé dans le précédent avis sur les niveaux, en détaillant les principaux facteurs à considérer dans chaque région: la capacité d'accueil, les perspectives d'emploi, la situation économique en cours, celle du marché du travail, l'ouverture sur le monde, les besoins démographiques, l'attitude de la population, tous cités plus de cent fois au premier rang lors de la consultation menée par le Conseil en 1996.

Ajoutons qu'à cette évaluation régionale doit se greffer une décentralisation des décisions. Il serait inconséquent que les recommandations résultant de la concertation du milieu, dont font aussi partie les représentants ministériels régionaux, doivent toujours passer par un processus aussi centralisé. C'est accorder peu de poids dans les faits aux volontés du milieu, qui est le plus à même de juger de la pertinence des interventions à mettre de l'avant, en termes d'attraction, d'établissement, de rétention et de sensibilisation. En ce sens, il faut comprendre aussi que la dynamique de chaque région est particulière et qu'il est impératif d'en respecter la volonté et les objectifs.

À l'encontre du scepticisme manifesté à l'égard de la régionalisation dans le document soumis à la consultation, le Conseil préfère retenir les éléments avancés dans le rapport annuel du ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration pour 1998-1999, à savoir *que la régionalisation est capitale pour tirer parti de l'ensemble de la capacité d'accueil du Québec et que le ministère mettra à jour son plan d'action sur la régionalisation de façon à l'ajuster, entres autres, à l'avis du Conseil des relations interculturelles sur la régionalisation, tout autant que pour y intégrer des mesures visant à améliorer la rétention des réfugiés en région et leur intégration* (p.52).

3.3 AMÉLIORER LA RÉTENTION

Si l'on souhaite que l'immigration contribue au développement du Québec et de ses régions, on doit aussi s'assurer que les immigrants que l'on reçoit s'établissent au Québec et y demeurent, du moins en très grande partie.

Aussi, on aurait souhaité que le document soumis à la consultation fasse état de deux phénomènes préoccupants à cet égard, soit la rétention des immigrants au Québec et l'accentuation récente du déficit migratoire interprovincial.

3.3.1 La rétention au Québec des immigrants

Le Québec retient sur son territoire un peu moins de quatre immigrants sur cinq. Selon le document de consultation, 77,3 % des immigrants admis de 1990 à 1998 étaient toujours présents en l'an 2000. Dans une étude similaire, portant sur les immigrants admis de 1985 à 1994, le ministère avait calculé que 81 % de ces immigrants étaient toujours présents en 1995. Ces deux données indiqueraient que le taux de rétention des nouveaux immigrants serait en baisse.

Si l'on tient compte de l'année d'admission, la même tendance est observable. Tel qu'illustré au tableau 6 de l'annexe 2, tous les taux de rétention sont en baisse après le passage du temps, soit environ cinq ans; celui-ci a diminué d'environ trois points de pourcentage pour tous les immigrants admis entre 1990 et 1994.

Un calcul similaire, effectué non pas à partir des données administratives mais à partir des données de recensement, indiquerait qu'on ne retrouve en 1996 que 72 % des immigrants admis de 1991 à 1996 et que les deux tiers de ceux admis de 1981 et 1990¹². Quoique cet estimé du taux de rétention soit plus bas que celui calculé à partir des données administratives, il suscite des inquiétudes quant à la capacité du Québec de retenir sur son territoire les nouveaux immigrants. Compte tenu des mouvements interprovinciaux (départs vers d'autres provinces et arrivées en provenance des autres provinces) des immigrants et de leur mobilité internationale (départ vers d'autres pays et retours d'immigrants ayant quitté le Québec), le solde net¹³ de ces mouvements indique quand même qu'entre le cinquième et le quart des nouveaux immigrants quittent le Québec après quelques années. Certaines constatations sur le terrain semblent indiquer que les gens d'affaires quittent le Québec en plus grand nombre.

Cette rétention, qui aurait tendance à diminuer, soulève toutefois des questions importantes. Pourquoi les immigrants gens d'affaires quittent-ils le Québec et pourquoi le font-ils de plus en plus fréquemment? Quelles sont les caractéristiques de tous ces immigrants mobiles? Sont-ils jeunes, instruits? Où vont-ils? Et pour quelles raisons ont-ils quitté le Québec et choisi une autre

¹² DUCHESNE, LOUIS, *La situation démographique du Québec*, Institut de la statistique du Québec, p. 108.

¹³ Le solde net doit aussi être ajusté pour tenir compte des décès et des personnes qui ne sont pas dénombrées dans les recensements.

province ou un autre pays? La question mérite certes d’être fouillée un peu plus. Si l’on veut que le taux de rétention s’améliore, il faudrait avoir un portrait un peu plus précis de ces motifs afin de pouvoir apporter les correctifs qui s’imposent.

3.3.2 Les migrants interprovinciaux

Même si l’attention est plus souvent centrée sur l’immigration internationale, les échanges interprovinciaux dépassent en général de beaucoup le mouvement migratoire international. Les migrations interprovinciales sont cependant basées sur des estimations à partir de plusieurs sources, alors que l’immigration internationale est comptabilisée plus facilement.

Le tableau 10 fournit un portrait général de la migration interprovinciale par période quinquennale, de 1966 à 1996. Le niveau le plus élevé de migrants interprovinciaux a été observé entre 1976 et 1981 (203 000). On note par ailleurs que le taux d’émigration a diminué de moitié en 30 ans (tableau 11, annexe 2). Pour ce qui est de l’effectif de migrants venus des autres provinces, il varie moins fortement, se situant entre 60 000 et 85 000. Il a atteint un creux entre 1976 et 1981.

En conséquence, le solde interprovincial, même s’il est toujours négatif, s’est nettement amélioré depuis 1981. Par ailleurs, la migration interprovinciale demeure défavorable à l’évolution démographique du Québec et contribue à diminuer le poids du Québec dans l’ensemble du Canada.

De plus, il semble y avoir une hausse des sorties interprovinciales depuis 1996, ce qui entraîne une augmentation dans le solde (négatif) de ces mouvements. Le Conseil estime important dans ces circonstances que l’on s’efforce de mieux comprendre cette évolution et de la renverser dans la mesure du possible.

La situation est aussi préoccupante compte tenu des caractéristiques des migrants interprovinciaux. Dans une autre publication de l’Institut de la Statistique du Québec¹⁴, on souligne en effet que le Québec est perdant dans ses échanges avec les autres provinces dans le cas des universitaires, puisque entre 1991 et 1996, il y a un écart négatif de 14 235 entre les entrants (19 340) et les sortants (33 575).

¹⁴ GAUTHIER, HERVÉ, « Quelques caractéristiques de la migration durant la période 1991-1996 », *Bulletin Données sociodémographiques en bref*, vol. 4, n° 1, octobre 1999.

En prenant en compte cette fois la langue maternelle, on constate que pour la même période, le solde migratoire interprovincial a été positif pour les francophones (1 680), mais négatif chez les anglophones (-24 125) et chez les personnes de langue maternelle autre (-13 895), immigrants ou enfants d'immigrants pour la plupart.¹⁵

Si l'on ajoute à ces deux facteurs celui de l'âge, puisque ce sont surtout les jeunes travailleurs et leurs enfants qui sont les plus mobiles, il faut admettre que les pertes interprovinciales sont lourdes de conséquence. Il serait impérieux de documenter davantage cette question afin de favoriser des interventions qui pourraient en réduire la portée.

Il est certes vrai que le Québec a une tradition de pertes interprovinciales mais, puisque ces départs impliquent aussi des immigrants accueillis par le Québec, il ne faudrait pas que des niveaux d'immigration plus élevés conduisent en bout de ligne à des sorties plus grandes du Québec.

3.4 REVOIR LA PART DE LA SÉLECTION QUÉBÉCOISE

Le Québec a la responsabilité exclusive de sélectionner les immigrants de la catégorie des indépendants et les réfugiés hors du Canada. Par contre, l'intervention fédérale est déterminante en ce qui concerne la réunification des *familles* et pour les personnes à qui le statut de réfugié est reconnu au Canada, à la suite du dépôt d'une *demande d'asile*. La part de la sélection québécoise est actuellement entre 55 et 60 %¹⁶ et on souhaite l'augmenter pour qu'elle se situe à plus de 60 % et même 70 %.

Cette évaluation nécessite pourtant un examen plus approfondi. En effet, cet estimé sous-évalue le potentiel réel de la sélection québécoise.

En effet, dans le cas des immigrants indépendants, c'est uniquement le requérant principal qui est sélectionné, en tenant compte toutefois de certaines caractéristiques familiales. Pourtant lorsqu'on comptabilise les indépendants, on inclut le conjoint et les enfants de ce requérant, qui prennent automatiquement la même catégorie que ce dernier. Dans les faits, c'est moins de 50 % des indépendants qui sont *réellement* sélectionnés à ce titre.

¹⁵ GAUTHIER, HERVÉ, *D'une génération à l'autre : évolution des conditions de vie*, vol. II, BSQ, 1998, tableau 10.4, p. 99.

¹⁶ Voir aussi LISÉE, JEAN-FRANÇOIS, *Sortie de secours*, Éditions Boréal, 2000, p. 205.

Dans la catégorie de la famille cette fois, les deux tiers environ des personnes admises à ce titre sont en fait des conjoints ou des enfants d'un résident, qu'il soit natif ou lui-même immigrant mais dont l'arrivée est antérieure. Ces personnes sont considérées non sélectionnées par le Québec alors qu'elles sont pratiquement dans la même situation que les conjoints ou enfants des requérants principaux, qui eux sont pourtant classés comme indépendants. Si on les considérait comme collatéralement sélectionnés par le Québec, ce qu'ils sont dans les faits tout autant que les conjoints ou enfants des requérants principaux indépendants, la part réelle de la sélection québécoise se situerait plutôt à 75 ou 80 %!

Somme toute, le Conseil constate que la proportion du nombre d'immigrants, incluant leur famille, sélectionnée réellement par le Québec est plus élevée que ce qui est suggéré dans le document de consultation. Le Québec possède une marge de manœuvre très importante à cet égard, en tablant sur toutes ses options de sélection à effets directs ou indirects.

CHAPITRE 4

RÉACTIONS AUX ORIENTATIONS PROPOSÉES POUR LES NIVEAUX 2001-2003

Trois orientations générales, auxquelles se greffent quatre scénarios de planification présentant les effets de différents niveaux d'immigration pour la période 2001-2003, sont soumises à la consultation. Le Conseil souhaite présenter ici ses réactions à chacune des orientations proposées.

4.1 RÉACTION À LA PREMIÈRE ORIENTATION : *augmenter le volume total d'immigration, en tenant compte de la capacité d'accueil du marché de l'emploi, des services publics et de la société.*

Plusieurs arguments militent en faveur d'une augmentation des niveaux d'immigration. Tout d'abord, le nombre d'immigrants reçus depuis quelques années est inférieur à ce que le gouvernement aurait souhaité au moment de l'implantation de la politique d'immigration, notamment en raison de la conjoncture économique difficile du début des années 1990. Le Conseil souscrit à l'orientation gouvernementale d'une hausse des niveaux.

Tel que mentionné auparavant, cette position du Conseil repose sur des motifs d'ordre humanitaire, économique, culturel et démographique. Sur le plan humanitaire, le Conseil reconnaît l'importance pour le Québec de contribuer à diminuer le nombre grandissant de personnes en situation de détresse à travers le monde. Le Conseil est aussi d'avis, comme plusieurs au Québec, que l'immigration constitue un apport démographique, économique et culturel intéressant pour le Québec et son développement à long terme. D'ailleurs, plus particulièrement sur l'île de Montréal, n'eût été de l'immigration internationale, le nombre de personnes aurait diminué et le foisonnement culturel qui le caractérise n'aurait pas la même vigueur.

La vigueur de la reprise économique que l'on observe actuellement permet certes d'appuyer une hausse des volumes. Les attributs des immigrants comme la jeunesse et la forte scolarité s'avèrent précieux pour le renouvellement de la main-d'œuvre dans un contexte de vieillissement. Les

nouveaux immigrants constituent aussi un renforcement démographique, direct d'abord et indirect par leurs descendants¹⁷.

Par contre, compte tenu du mandat du Conseil relativement à la promotion et à la défense de relations interculturelles harmonieuses, la question de la capacité d'accueil s'avère centrale pour notre organisme.

À ce sujet, nous avons déjà fait état de certaines difficultés d'insertion qui perdurent, des préoccupations de l'opinion publique, du faible impact des politiques actuelles de régionalisation et des problèmes de rétention des immigrants. À ces considérations, il nous faut encore ajouter les réductions des budgets des différents programmes d'accueil et d'établissement et d'insertion en emploi depuis quelques années¹⁸, alors que les niveaux d'immigration étaient assez stables. Ces réductions se sont certainement répercutées sur l'intégration des nouveaux immigrants, qui semblent avoir des difficultés d'intégration.

C'est pourquoi le Conseil des relations interculturelles s'avoue perplexe devant une perspective de hausse des niveaux qui ne s'accompagnerait pas d'investissements plus importants, sur lesquels nous reviendrons plus loin. La relative fragilité du contexte actuel pourrait, si l'on ne soutient pas davantage l'intégration, risquer de dériver vers un certain nombre de tensions qui ont jusqu'ici été épargnées à la société québécoise.

Tout comme cette société a besoin de mesures spécifiques pour protéger sa spécificité en Amérique du Nord, intégrer l'immigrant à cette société nécessite des efforts particuliers. Avant qu'il ne puisse fonctionner aisément comme citoyen, il doit connaître la langue de la vie publique, les valeurs, les institutions et le marché du travail. Si l'on considère qu'il est bienvenu et même indispensable au développement de la société québécoise, il faut être conséquent avec l'orientation prise et assumer les coûts qui en découlent pour assurer que sa contribution soit à la hauteur des attentes.

¹⁷ Le nombre moyen d'enfants des immigrants est supérieur à celui de la population née au pays. Voir à ce sujet, Louis Duchesne et Sophie Goulet, « Un enfant sur cinq a un parent né à l'étranger ». *Bulletin Données sociodémographiques en bref*. Institut de la statistique du Québec, Vol 4, n° 3. Juin 2000.

¹⁸ À titre d'exemple, l'aide financière du Programme d'accueil et d'établissement des immigrants (PAEI) est passée de 3 860 600 \$ en 1997-1998 à 3 356 700 \$ en 1998-1999 et à 2 423 000 \$ tandis que celle du Programme de soutien à l'insertion en emploi (PSIE) se réduisait de 2 006 000 \$ en 1997-1998 à 1 663 500 \$ en 1998-1999 et à 897 000 \$ en 1999-2000 d'après les rapports annuels du ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration et de données préliminaires pour la dernière année.

4.2 RÉACTION À LA DEUXIÈME ORIENTATION : *faire reposer l'essentiel de cette augmentation sur un accroissement du nombre et de la proportion des immigrants connaissant le français, afin qu'à moyen terme, la majorité des immigrants admis connaissent le français.*

De prime abord, il est certain que la sélection d'immigrants connaissant le français nécessite moins d'investissements sur le plan de l'intégration linguistique tout en favorisant une meilleure rétention de l'immigration au Québec. Mais une telle option limite dans les faits les bassins d'où peuvent provenir les immigrants, ce qui peut rendre problématique l'atteinte de l'objectif d'une hausse des niveaux.

Mentionnons de plus que la connaissance du français n'est pas une garantie d'intégration socio-économique. Les qualifications et habiletés professionnelles, tout comme la scolarité et la connaissance d'une deuxième et même d'une troisième langue, demeurent des critères déterminants. Ajoutons aussi qu'une scolarisation élevée, qui constitue une caractéristique de plusieurs immigrants, est un indice de leur capacité à se familiariser avec le français si jamais ils ne connaissent pas cette langue. Mais pour que le français soit jugé indispensable sur le marché du travail, il faut que le message sociétal à cet égard soit clair, ce qui n'est pas toujours le cas.

Il nous semble utile aussi de rappeler que plus du tiers des immigrants connaissent à la fois le français et l'anglais. Rien n'assure alors que pour ces personnes, le français devienne la principale langue d'usage. La même remarque s'applique aussi aux jeunes immigrants qui, pour plusieurs d'entre eux, maîtrisent trois langues ou plus.

Pour le Conseil, il est certes indispensable de maîtriser suffisamment le français pour pouvoir participer à la vie économique, sociale et politique du Québec, et cela en toute équité. Mais si un candidat à l'immigration qui souhaite être admis à titre d'indépendant, de réfugié ou pour rejoindre sa famille ne connaît pas le français, tout en sachant que c'est la langue de la majorité, il devrait pouvoir acquérir la connaissance et la pratique de cette langue dans le pays qui l'accueille. De plus, le Conseil craint que la seconde orientation conduise dans les faits à ne sélectionner que des travailleurs qui connaissent déjà le français et ce, au détriment du nombre de réfugiés.

Le français sera toujours en équilibre précaire dans le contexte nord-américain et la société québécoise doit, si elle veut en préserver la pérennité, continuer de fournir une panoplie de mesures qui en renforcent à la fois la connaissance, l'usage et, si possible, l'attrait.

4.3 RÉACTION À LA TROISIÈME ORIENTATION : *maintenir les exigences de sélection mettant l'accent sur la recherche de candidats possédant des compétences professionnelles favorisant leur insertion rapide dans le marché du travail.*

Il est évident qu'une telle orientation permet de fournir une main-d'œuvre dont les coûts de scolarisation et de formation professionnelle n'ont pas à être assumés par le Québec, ou très peu. On peut aussi penser qu'elle facilite l'insertion économique à court terme tout en répondant aux besoins du marché du travail. Mais cette vision de court terme ne prend pas nécessairement en compte les secteurs où des pénuries de main-d'œuvre peu qualifiée sont observables. De plus, dans la mesure où cette orientation conduirait à ne sélectionner que des gens très scolarisés, on négligerait alors certains métiers spécialisés qui sont en demande.

Une telle option place aussi le Québec en compétition avec les autres pays *dans une course au meilleur*, ce qui peut impliquer plus de difficultés d'attraction. De plus, on peut craindre que la recherche de cet immigrant *idéal* induise d'autres réductions dans l'offre de services d'accueil.

Sur la question de la qualification, le Conseil tient à rappeler encore une fois que beaucoup d'immigrants déjà présents au Québec sont qualifiés mais que les problèmes rencontrés découlent souvent de la non-reconnaissance de leurs acquis. Ces personnes subissent beaucoup de désenchantement sur le marché du travail et la déqualification et la sous-utilisation dont elles sont affectées exercent une influence négative sur d'autres membres de leur famille. L'immigration peut évidemment aider à combler les pénuries de travailleurs compétents constatées sur le marché du travail. Mais, une scolarité élevée n'est pas une garantie à toute épreuve contre les risques de chômage et les difficultés d'intégration. Au-delà des compétences, d'autres facteurs d'ordre individuel, social et économique demeurent tout aussi déterminants dans ce processus d'intégration.

Une dernière objection du Conseil face à cette orientation repose sur le constat que lorsqu'il s'est fixé des niveaux élevés, le Québec a eu de la difficulté à les atteindre¹⁹. Aussi un resserrement des critères d'admission, tant du côté des qualifications qu'à l'égard de la connaissance de la langue française, compromettrait sans aucun doute l'atteinte de niveaux plus élevés d'immigrants.

¹⁹ Les niveaux initialement prévus pour 1993, 1994, 1995, 1996 et 1997, qui étaient de l'ordre de 40 000 à 45 000 immigrants, ont tous été revus à la baisse.

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Tout au long de cet avis, les constats et remarques ont permis de faire ressortir la nécessité de maintenir un équilibre entre plusieurs éléments pour planifier adéquatement les niveaux futurs d'immigration. Ainsi, que ce soit pour assurer une intégration économique réussie des nouveaux immigrants ou pour répondre aux besoins démographiques du Québec, la planification des niveaux se fait aussi en cherchant à préserver la pérennité du fait français. Le Conseil des relations interculturelles appuie donc une hausse des niveaux d'immigration pour les trois prochaines années. Il le fait après avoir vérifié si la capacité d'accueil le permettait. Sans toutefois exprimer une préférence par rapport à l'un des quatre scénarios de hausse présentés, le Conseil tient à formuler quelques recommandations en relation avec les trois orientations générales. L'application de ces propositions fera en sorte que l'équilibre recherché pourra se concrétiser et permettra d'assurer des relations interculturelles harmonieuses.

RECOMMANDATIONS RELATIVES À LA PREMIÈRE ORIENTATION

Le Conseil des relations interculturelles s'associe à une hausse des niveaux d'immigration pour la période 2001-2003 dans la mesure où les conditions suivantes seraient respectées :

- 1. que les niveaux futurs d'immigration :**
 - 1.1 correspondent à une perspective démographique de long terme et qu'ils s'en rapprochent le plus possible;**
 - 1.2 soient aussi déterminés et ajustés en fonction des prévisions économiques à court et moyen termes;**
- 2. que l'immigration pour motif humanitaire reflète proportionnellement cette hausse;**
- 3. que les régions du Québec soient partie prenante de la détermination des niveaux en réalisant au plan régional des évaluations de leur capacité d'accueil, qu'une décentralisation des décisions leur permette de moduler l'offre de services aux**

réalités régionales et que les actions en matière d'attraction, d'intégration et de rétention des immigrants soient régionalisées en s'appuyant sur une concertation régionale;

- 4. que les investissements en intégration reliés à l'accueil, à la reconnaissance des acquis et à l'insertion en emploi, soient ajustés à la hausse en fonction des niveaux plus élevés d'immigration;**
- 5. qu'une meilleure représentativité des immigrants, notamment de ceux appartenant aux minorités visibles, soit recherchée dans tous les secteurs d'activité de la société québécoise;**
- 6. que des indicateurs du processus d'intégration socio-économique soient développés et diffusés annuellement de façon à ce que des correctifs soient apportés au besoin, tant dans les niveaux prévus que dans les modalités d'intégration qui poseraient des difficultés particulières;**
- 7. que des études soient entreprises pour établir les motifs et les caractéristiques des personnes qui quittent le Québec et se dirigent ailleurs au Canada ou ailleurs dans le monde, en distinguant les personnes nées au Canada et celles nées à l'extérieur du Canada, et que des mesures soient prises à la lumière de ces résultats;**
- 8. que le gouvernement sensibilise la population québécoise sur l'importance d'être un partenaire actif dans l'accueil et l'intégration et sur les objectifs et les orientations de sa politique d'immigration, en faisant ressortir la contribution des immigrants à la société et la nécessité d'adapter les institutions à la diversité grandissante pour favoriser une intégration réussie.**

RECOMMANDATIONS RELATIVES À LA SECONDE ORIENTATION

La seconde orientation, qui ferait reposer l'essentiel de l'augmentation sur une hausse du nombre et du pourcentage d'immigrants connaissant le français, est déjà en application depuis quelques années. En fait, la grille de sélection privilégie déjà les candidats connaissant le français, ce que le Conseil ne remet pas en question. Cependant, il opte pour une meilleure sensibilisation des candidats à l'immigration au fait que le français est la langue principalement

utilisée au Québec. Il propose aussi une offre soutenue de francisation aux nouveaux arrivants qui le nécessitent plutôt que de limiter dans les faits la sélection à seulement ceux qui, parmi les travailleurs, connaissent le français comme le proposent les scénarios de planification.

La part des immigrants que le Québec sélectionne effectivement est sous-estimée par une catégorisation inadéquate des personnes admises à ce titre sous la catégorie de la famille. Plusieurs des personnes admises à ce titre sont en fait des conjoints ou des enfants d'immigrants indépendants admis antérieurement. En reconsidérant cette méthode de classification des immigrants, le degré de contrôle exercé (directement ou indirectement) par le Québec sur les mouvements d'immigration sera plus adéquatement reflété qu'il ne l'est actuellement.

En conséquence, le Conseil des relations interculturelles recommande :

- 9. que la stratégie relative à l'information diffusée aux candidats à l'immigration qui se destinent au Québec et qui connaissent ou non le français soit revue de façon à faire savoir clairement que le français est la langue officielle et la principale langue d'usage de la société québécoise;**
- 10. que soit offert à tout immigrant admis et aux membres de sa famille la possibilité d'apprendre ou de perfectionner le français, dans les lieux les plus susceptibles de favoriser cet apprentissage ;**
- 11. que la classification, à l'intérieur de la catégorie de la famille, des personnes admises comme conjoints ou enfants d'immigrants indépendants admis antérieurement par le Québec soit réexaminée de façon à pouvoir les inclure explicitement dans la catégorie des indépendants et que les impacts d'un tel changement soient évalués et discutés.**

RECOMMANDATION RELATIVE À LA TROISIÈME ORIENTATION

Même si certains secteurs de haute technologie requièrent surtout une main-d'œuvre très spécialisée, les emplois disponibles ne se limitent pas uniquement à ces secteurs ou à ce type d'emplois. En effet, beaucoup d'emplois moins ou peu spécialisés sont disponibles et pourraient être comblés par des travailleurs immigrants. De plus, une sélection fortement axée sur les travailleurs *d'élite* ou spécialisés, c'est-à-dire très qualifiés, peut éventuellement rendre plus

difficile l'atteinte de niveaux plus élevés d'immigration et en bout de piste, s'avérer coûteuse. Ces travailleurs sont en effet très courtisés par plusieurs employeurs qui œuvrent sur le marché nord-américain et il pourrait s'avérer très difficile, non seulement de les attirer au Québec, mais éventuellement de pouvoir les retenir. Certains d'entre eux peuvent aussi rencontrer des difficultés d'insertion et de reconnaissance des compétences acquises; puisqu'ils sont très mobiles, ces travailleurs pourraient être tentés, après un certain temps, d'émigrer à nouveau.

En conséquence, le Conseil des relations interculturelles recommande :

12. que l'information sur les emplois disponibles à Montréal et dans toutes les autres régions soit mieux diffusée auprès des candidats à l'immigration et que la grille de sélection soit revue de manière à sélectionner des candidats pour tous les secteurs et les régions qui offrent de bonnes perspectives d'emploi.

Par l'ensemble de ces recommandations, le Conseil vise essentiellement à ce que la société continue d'être accueillante envers tous ceux qui ont choisi d'immigrer au Québec et ce, quelle qu'en soit la raison, et qui veulent pouvoir participer pleinement à son développement.

**LISTE DES PERSONNES ET ORGANISMES CONSULTÉS
POUR LA PRÉPARATION DE CET AVIS**

RENCONTRE DU 6 JUIN 2000

Madame Glicéria **ACOSTA**, Accueil liaison pour arrivants (ALPA).

Monsieur Pablo **ALTAMIRANO**, Comité d'adaptation de la main-d'œuvre, personnes immigrantes, (CAMO-PI).

Madame Chantale **CASTONGUAY**, Young Women's Christian Association (YWCA).

Madame Elisabeth **KHABAR DEMBIL**, Carrefour de liaison et d'aide multiethnique (CLAM).

Madame Marie-Josée **DUPLESSIS**, Centre des femmes de Montréal.

Madame Ana Luisa **ITURRIAGA**, Québec Multi-Plus inc.

Madame Cynthia **LAM**, Service à la famille chinoise du Grand-Montréal.

Madame Christine **NYIRAHATEGE**, Service aux néo-Québécois et immigrants inc. (SANQUI).

Madame Nora **SOLARVICENS**, L'Hirondelle, Services d'accueil et d'intégration des immigrants (SAII).

Étaient aussi présents :

Monsieur Régent **CHAMARD**, Conseil des relations interculturelles.

Madame Lyse **FRENETTE**, Conseil des relations interculturelles.

Monsieur Arlindo **VIEIRA**, Conseil des relations interculturelles.

TABLEAUX

TABLEAU 1 - PRINCIPAUX INDICATEURS DU MARCHÉ DU TRAVAIL AU QUÉBEC, ÉVOLUTION DE 1993 À 1999 ET PRÉVISIONS DE 2000 À 2003

	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Population 15 ans et plus (en milliers)	5631,5	5675,2	5720,2	5764,3	5807,3	5849,7	5893,3	5934,0	5974,2	6012,4	6050,6
	1,0	0,8	0,8	0,8	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,6	0,6
Population active (en milliers)	3505,2	3537,2	3554,5	3569,2	3606,2	3660,2	3701,6	3764,2	3810,2	3849,2	3888,4
Var en %	0,6	0,9	0,5	0,4	1,0	1,5	1,1	1,7	1,2	1,0	1,0
Chômeurs (en milliers)	465,5	436,8	406,9	423,6	411,1	378,6	344,2	318,1	297,2	288,4	284,4
Var en N	23,9	-28,7	-29,9	16,7	-12,5	-32,5	-34,4	-26,1	-21,0	-8,7	-4,0
Taux d'activité	62,2	62,3	62,1	61,9	62,1	62,6	62,8	63,4	63,8	64,0	64,3
Var. en points	-0,2	0,1	-0,2	-0,2	0,2	0,5	0,2	0,6	0,3	0,2	0,2
Taux de chômage	13,3	12,3	11,4	11,9	11,4	10,3	9,3	8,5	7,8	7,5	7,3
Var. en points	0,6	-0,9	-0,9	0,4	-0,5	-1,1	-1,0	-0,8	-0,7	-0,3	-0,2
Taux d'emploi	54,0	54,6	55,0	54,6	55,0	56,1	57,0	58,1	58,8	59,2	59,6
Var. en points	-0,6	0,7	0,4	-0,5	0,4	1,1	0,9	1,1	0,7	0,4	0,3
Emploi Total	3039,7	3100,4	3147,6	3145,6	3195,1	3281,6	3357,4	3446,0	3513,0	3560,8	3603,9
Var en %	-0,1	2,0	1,5	-0,1	1,6	2,7	2,3	2,6	1,9	1,4	1,2

Sources : Pour 1993 à 1999, données de Statistique Canada, Enquête sur la population active. Pour les prévisions, Emploi-Québec, Direction de la planification et de l'information sur le marché du travail

TABLEAU 2 - ÉVOLUTION DE LA PRÉSENCE DES PERSONNES AU PROGRAMME D'ASSISTANCE-EMPLOI, SELON L'ENDROIT DE NAISSANCE ET LE STATUT, QUÉBEC, MARS 1996 À MARS 2000

Mois/année	Personnes nées à l'extérieur du Canada			Personnes nées au Canada	TOTAL	
	Revendicateurs	Autres	Ensemble		Excluant revendicateurs	Incluant revendicateurs
Mars 1996 (N)	14744	73453	88197	470164	543617	558361
Mars 1997 (N)	12360	73115	85475	457653	530768	543128
Mars 1998 (N)	10427	68485	78912	425108	493593	504020
Mars 1999 (N)	7696	64618	72314	395536	460154	467850
Mars 2000 (N)	8037	61811	69848	374887	436698	444735
Mars 2000/mars 1996 (VAR. %)	-45,5	-15,8	-20,8	-20,3	-19,7	-20,3

Source : Ministère de la Solidarité sociale, Rapport statistique sur les prestataires du programme assistance-emploi, mensuel.

TABLEAU 3 - ÉVOLUTION DE LA PRÉSENCE DES NOUVEAUX ARRIVANTS (MOINS DE TROIS ANS) AU PROGRAMME D'ASSISTANCE-EMPLOI, QUÉBEC, 1998 ET 1999

Mois/année	Nouveaux arrivants à l'assistance-emploi	Adultes admis comme immigrants, trois dernières années	Taux de présence (%)
Décembre 1998 (N)	9566	63864	15,0
Décembre 1999 (N)	10095	63516	15,9

Source : Ministère de la Solidarité sociale, Rapport statistique sur les prestataires du programme assistance-emploi, mensuel.

**TABEAU 4 - PRINCIPAUX INDICATEURS ANNUELS DU MARCHÉ DU TRAVAIL ET DES REVENUS,
SELON L'ENDROIT DE NAISSANCE, QUÉBEC, 1998**

Indicateur annuel du marché du travail	Personnes nées hors Canada	Personnes nées au Canada	ENSEMBLE
Taux annuel d'emploi (%)	41,3	62,0	59,0
Taux annuel d'activité (%)	52,3	66,1	63,7
Taux annuel de chômage (%)	21,0	6,2	7,4
Revenus			
Revenus d'emploi ⁽¹⁾ (\$)	12 199	18 029	17 346
Revenus totaux (\$)	18 806	24 108	23 693
Taux de pauvreté ⁽²⁾ (%)	29,3	14,0	15,8

Notes : (1) Salaires et traitements, revenus d'emploi autonome agricole ou non agricole
(2) Nombres de personnes sous les seuils de faibles revenus, base de 1992 et après impôts.

Source : Statistique Canada, Compilations spéciales de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu, 1998, juin 2000.

**TABEAU 5 - PRINCIPAUX INDICATEURS ANNUELS DU MARCHÉ DU TRAVAIL ET DES REVENUS,
SELON L'ENDROIT DE NAISSANCE, RÉGION MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL, 1998**

Indicateur annuel du marché du travail	Personnes nées hors Canada	Personnes nées au Canada	ENSEMBLE
Taux annuel d'emploi (%)	39,8	63,2	57,3
Taux annuel d'activité (%)	51,8	66,9	62,6
Taux annuel de chômage (%)	23,1	5,5	8,5
Revenus			
Revenus d'emploi ⁽¹⁾ (\$)	12 187	20 852	18 934
Revenus totaux (\$)	18 698	26 908	25 574
Taux de pauvreté ⁽²⁾ (%)	31,7	18,8	21,6

Notes : (1) Salaires et traitements, revenus d'emploi autonome agricole ou non agricole.
(2) Nombres de personnes sous les seuils de faibles revenus, base de 1992 et après impôts.

Source : Statistique Canada, Compilations spéciales de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu, 1998, juin 2000.

TABLEAU 6 - TAUX DE PRÉSENCE DES IMMIGRANTS ADMIS AU QUÉBEC

Taux de présence	Année d'admission				
	1990	1991	1992	1993	1994
En 1995	84,0	82,1	77,2	77,0	79,7
En 2000	81,2	79,0	74,3	73,8	77,0

Source : Ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration.

Pour 1995 : Gisèle Sainte-Marie, Présence au Québec des immigrants admis de 1985 à 1994, janvier 1996, tableau 1.

Pour 2000 : Caractéristiques de l'immigration au Québec, 2000, tableau 16.

TABLEAU 7 - SONDAGE DE L'OPINION PUBLIQUE SUR LE NOMBRE D'IMMIGRANTS ADMIS AU CANADA, QUÉBEC ET RESTE DU CANADA 1996, 1998 ET 2000

QUESTION : « IL Y A ... D'IMMIGRANTS AU QUÉBEC (AU CANADA) » ?

	Trop (%)		Pas assez (%)		Juste assez (%)		Ne sait pas (%)	
	Québec	Canada ² ou reste Canada.	Québec	Canada ² ou reste du Canada	Québec	Canada ou reste du Canada	Québec	Canada ² ou reste du Canada
1996 ¹	34	44	10	7	52	44	4	5
1998 ³	32	36	14	9	48	45	6	10
2000 ³	27	37	13	12	57	44	3	7

1. Angus Reid pour le Canada et Les services à la recherche JTD (1994) inc. pour le Québec.

2. Pour 1996, c'est l'ensemble du Canada. Pour 1998 et 2000, c'est le Canada excluant le Québec.

3. Les Associés de recherche Ekos.

TABLEAU 8 - SONDAGE DE L'OPINION PUBLIQUE SUR LES PERCEPTIONS DE L'IMPACT DE L'IMMIGRATION, QUÉBEC ET RESTE DU CANADA, 1998 ET 2000

1- SUR LA CULTURE¹ (%)						
	Affaiblit		Sans effet		Renforce	
	Québec	R.C.	Québec	R.C.	Québec	R.C.
1998	29	24	23	17	45	52
2000	33	24	28	16	38	58
2 – SUR LE CHÔMAGE ET L'EMPLOI² (%)						
	Augmente le chômage		Sans effet		Augmente l'emploi	
	Québec	R.C.	Québec	R.C.	Québec	R.C.
1998	49	44	34	28	13	23
2000	47	41	30	30	20	26
3 – SUR LA CRIMINALITÉ³ (%)						
	Réduit la criminalité		Sans effet		Augmente la criminalité	
	Québec	R.C.	Québec	R.C.	Québec	R.C.
1998	14	19	62	55	21	21
2000	11	15	64	61	22	20

Source : Repenser le gouvernement, sondage réalisé par Les Associés de recherche Ekos pour le compte de ministères fédéraux, provinciaux et d'autres organismes.

Les cinq catégories de réponses sont regroupées en trois dégageant les réactions positives (plus ou beaucoup plus), neutres (sans effet) et négatives (moins ou beaucoup moins). Les non-réponses sont exclues mais non redistribuées, aussi les totaux diffèrent de 100.

Questions :

1. Sur la culture : Étant donné que nous acceptons des immigrants de différentes cultures, est-ce que cela rend notre culture plus forte ou plus faible ?
2. Sur le chômage ou l'emploi : De manière générale, quel effet l'immigration a-t-elle sur le chômage des personnes qui vivent déjà ici ?
3. Sur la criminalité : De manière générale, croyez-vous que les immigrants sont moins ou plus susceptibles de commettre des crimes sérieux comparativement aux personnes nées au Canada ?

TABEAU 9 - RÉGIONS DE DESTINATION ET D'ÉTABLISSEMENT (EN JANVIER 1999) DES IMMIGRANTS ADMIS DE 1991 À 1998 (EN %)

	Île de Montréal	Autres régions	Non déterminée
Région projetée de destination :			
Immigrants admis de 1991 à 1994	84,6	13,7	1,8
Immigrants admis de 1995 à 1997	73,2	18,5	8,3
Immigrants admis en 1998	72,6	17,3 ⁽¹⁾	10,1
Région d'établissement (résidant au Québec en janvier 1999) :			
Immigrants admis de 1991 à 1994	69,8	19,7	10,5
Immigrants admis de 1995 à 1997	70,7	23,9	5,4
Immigrants admis en 1998	n.d.	n.d.	n.d.

(1) On estime que le pourcentage des régions autres que Montréal pourrait atteindre 19,1% après répartition des dossiers où l'information est manquante.

Source : Ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, Rapport annuel 1998-1999, p. 53.

TABLEAU 10 - ÉCHANGES MIGRATOIRES INTERPROVINCIAUX SELON LA LANGUE MATERNELLE, PAR PÉRIODE QUINQUENNALE, QUÉBEC, 1966-1996

Période	Langue maternelle			TOTAL
	Français	Anglais	Autre	
Du Québec vers le reste du Canada				
1966-1971	46 900	99 100	14 400	160 400
1971-1976	41 300	94 100	10 400	145 800
1976-1981	49 900	131 500	21 600	203 000
1981-1986	45 900	70 600	13 700	130 200
1986-1991 ¹	36 990	52 700	15 495	107 545
1991-1996 ¹	32 565	49 995	21 055	106 340
Du reste du Canada vers le Québec				
1966-1971	33 400	46 900	4 600	84 900
1971-1976	37 200	41 900	4 700	83 800
1976-1981	31 900	25 200	4 200	61 300
1981-1986	33 000	29 000	5 000	67 000
1986-1991 ¹	42 445	30 965	7 230	81 995
1991-1996 ¹	34 240	25 880	7 165	68 900
Solde interprovincial du Québec				
1966-1971	-13 500	-52 200	-9 800	-75 500
1971-1976	-4 100	-52 200	-5 700	-62 000
1976-1981	-18 000	-106 300	-17 400	-141 700
1981-1986	-12 900	-41 600	-8 700	-63 200
1986-1991 ¹	5 455	-21 735	-8 255	25 550
1991-1996 ¹	1 680	-24 125	-13 895	-37 445

1. Les chiffres par langue ne comprennent que les réponses de langue maternelle unique. Cependant, le total inclut les cas de langues maternelles multiples.

Sources : 1966-1971 à 1981-1986 : R. Lachapelle et G. Grenier, cité par M. Termote, 1991, p. 308, 1986-1991 : Statistique Canada, Recensement de 1991, 93-322, tableau 4, 1991-1996 : Statistique Canada, Recensement de 1996, fichier PAYS_L1.

Ces données sont tirées de la publication de l'Institut de la statistique du Québec, *D'une génération à l'autre : évolution des conditions de vie*, p. 99.

**TABLEAU 11 - NOMBRE DE MIGRANTS INTERPROVINCIAUX, PAR PÉRIODE QUINQUENNALE, QUÉBEC,
1966-1996**

	1966-1971	1971-1976	1976-1981	1981-1986	1986-1991	1991-1996
Émigrants	160 400	145 800	203 000	130 200	107 545	106 340
Taux d'émigration % ¹	2,93	2,54	3,41	2,17	1,70	1,64
Immigrants	84 900	83 800	61 300	67 000	81 995	68 900
Solde interprovincial	-75 500	-62 200	-141 700	-63 200	-25 550	-37 445

1. Taux sur la population soumise au risque, soit la population présente au Québec au début de la période.

Sources : Pour 1966-1971 à 1981-1986 : R. Lachapelle et G. Grenier, cité par M. Termote, 1991, p. 308-309 et Recensements de 1991 et 1996.

Ces données sont tirées de la publication de l'Institut de la statistique du Québec, *D'une génération à l'autre : évolution des conditions de vie*, p. 94.

ANNEXE 3

LISTE DES MEMBRES

Le Conseil des relations interculturelles

Le président

Arlindo Vieira

Les membres

Abebech Assefa

Rivka Augenfeld

Rachida Azdouz

Vivian B. Lymburner

Jocelyn Berthelot

Marie-Thérèse Chicha

Raymond Chrétien

Catherine Gilbert

Sadroutine Pirbay

Augustin Raharolahy

David Sultan

SANS DROIT DE VOTE

Nicole Brodeur, sous-ministre

Ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration